

Ministère de l'Education de Base,
de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
République du Mali

**RAPPORT DE L'ETUDE
POUR LA MISE EN OEUVRE DU
PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT
D'UN INSTITUT DE FORMATION
DES MAÎTRES A KATI
EN
REPUBLIQUE DU MALI**

Février 2009

Agence Japonaise de Coopération Internationale

MOHRI, ARCHITECT&ASSOCIATES, INC

**RAPPORT DE L'ETUDE
POUR LA MISE EN OEUVRE DU
PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT
D'UN INSTITUT DE FORMATION
DES MAÎTRES A KATI
EN
REPUBLIQUE DU MALI**

Février 2009

Agence Japonaise de Coopération Internationale

MOHRI, ARCHITECT&ASSOCIATES, INC

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Mali, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude pour la mise en œuvre du Projet de Construction et Equipement d'un Institut de Formation des Maîtres a Kati.

Du 1^{er} septembre au 3 octobre 2008, JICA a envoyé au Mali, une mission.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement, la mission a effectué des études sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un concept de base a été préparé. Afin de discuter du contenu du concept de base, une autre mission a été envoyée au Mali. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Mali pour leur coopération avec les membres de la mission.

Février 2009

Eiji HASHIMOTO
Vice-Président
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Février 2009

Objet: Lettre de Présentation

Nous avons le plaisir de vous remettre le rapport de l'étude pour la mise en œuvre du Projet de Construction et Equipement d'un Institut de Formation des Maîtres à Kati en République du Mali.

Cette étude a été réalisée par Mohri, Architect & Associates, Inc., du août 2008 au février 2009, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle au Mali, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept du projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Kazuna KOIZUMI
Chef des Ingénieurs-conseils,
Equipe de l'étude pour la mise en œuvre
du Projet de Construction et Equipement
d'un Institut de Formation des Maîtres
à Kati en République du Mali
Mohri, Architect & Associates Inc.

Résumé

1. Aperçu du pays

La République du Mali (désigné ci-après « le Mali ») est un Etat intérieur de l'Afrique occidentale avec un territoire de 1 240 000km² (environ 3,3 fois supérieures à celui du Japon)¹. Sa population s'élève à 14,3 millions d'habitants² et le taux de croissance démographique est de 3,0%³. Il existe plus de 23 ethnies tels que les Bambaras, les Peuls, les Malinkés ou les Touaregs. La langue officielle est le français mais le bambara est bien utilisé par tous les groupes ethniques. Avec 80% de musulmanes, l'islam est la principale religion pratiquée dans ce pays alors que le reste de la population pratique le christianisme et les religions traditionnelles.

Le revenu national brut (RNB) par habitant de 500 dollars EU étant environ la moitié par rapport à la moyenne des pays sub-sahariens de 952 dollars EU, le Mali est l'un des pays les plus pauvres⁴.

On peut citer l'agriculture (le coton, le riz, le mil et le sorgho), l'élevage et l'industrie minière de l'or comme industrie principale du pays. Toutefois, 65% du territoire se situant dans la zone aride, l'agriculture est limitée à la région irriguée du périmètre du fleuve Niger. La structure économique du Mali est instable à cause des terres arables influencées par le changement climatique et des prix des principaux produits d'exportation tels que le coton ou les produits miniers dépendant à ceux des marchés internationaux.

2. Arrière-plan/historique et résumé de la requête pour la Coopération financière non remboursable du Japon

En considérant l'éducation comme secteur le plus important du développement, le Mali a élaboré le Plan d'Action prioritaire destiné au secteur de l'éducation, composé du programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC:2001-2010) et du Plan d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE), visant à faciliter l'accès à l'éducation, diminuer à l'écart entre hommes et femmes en matière de l'enseignement fondamental, ainsi que recruter des enseignants et renforcer leurs compétences.

Même si nombreux donateurs participent à la construction d'écoles primaires afin d'atteindre l'objectif du programme « Education pour Tous (EFA : *Education for All*) », un grand nombre d'élèves n'ont pas encore accès à l'éducation à cause de taux de croissance démographique élevé du pays (3,0%). Par ailleurs, les mesures d'ajustements structurels mis en place par la Banque Mondiale et le FMI dans les années 90 se sont accompagnées d'une réduction du nombre d'Instituts de Formation des Maîtres (IFM) ayant conduit à un grave problème de

¹ « Situation des pays et des régions » Ministère des Affaires étrangères du Japon

² Fonds de Nations Unies pour la population (UNFPA) en 2007

³ « Mali at a Glance 2007 » de la Banque Mondiale

⁴ « Mali at a Glance 2007 » de la Banque Mondiale

pénurie d'enseignants. Dans une telle situation, malgré l'objectif ciblé par le PRODEC d'augmenter le nombre d'IFM en vue de former chaque année 2 450 enseignants supplémentaires, le nombre d'enseignants formés chaque année n'atteignant que d'ordre de 800 à 1 300, la création des nouveaux IFM est indispensable.

Dans ce contexte, le gouvernement de la République du Mali a formulé en juin 2003 une requête relative à la construction d'un IFM à Kati dans le cadre de la Coopération financière non remboursable du Japon. Mis sous l'autorité de l'Académie de l'Education (AE) de Kati de la région de Koulikoro, cet établissement aura une mission de former les enseignants de cette région et celles de proximité.

3. Résumé du résultat de l'étude et contenu du Projet

Après avoir reçu la requête ci-dessus, le gouvernement du Japon a mis en œuvre à l'étude préliminaire pour « le Projet de construction et d'équipement d'un institut de formation des maîtres à Kati » en avril 2004 et « l'étude du concept de base sur le projet de construction et équipement d'un institut de formation de maîtres à Kati » du janvier au juillet 2007, puis l'Echange de Notes relatif au Projet a été signé le 14 août 2008 entre les deux gouvernements. Par la suite, le premier appel d'offres a été réalisé le 8 janvier 2008, mais celui-ci s'est révélé non fructueux car le prix d'offre dépassait le montant prévu. Un nouvel appel d'offres était prévu pour le 31 mars 2008, mais les entreprises dont la participation était prévue ayant décliné l'invitation, il n'a pas pu être effectué. Toutefois, les demandes de l'organisme d'exécution malien pour le projet demeurant élevées et les ouvrages prévus ayant une structure simple de R+0, la JICA a effectué du 31 août au 5 octobre 2008 une étude pour la mise en œuvre du Projet, et du 14 au 24 décembre 2008 une mission d'explication du rapport sommaire de l'étude pour la mise en œuvre du projet et du document de référence sur le dossier d'appel d'offres, en vue de réaliser ce projet dans le cadre du schéma de l'aide financière non remboursable pour le développement des communautés du Japon (ci-après désignée par « l'aide pour le développement des communautés ») qui permet l'utilisation des entreprises de construction locales.

Durant la phase d'étude pour la mise en œuvre du Projet, les plans détaillés du concept précédemment réalisés ont été revus pour les adapter au niveau technique des entreprises locales de construction et des bureaux d'étude locaux afin de réaliser le contenu du Projet élaboré par l'étude de concept de base en 2007 en tant qu'aide pour le développement des communautés en intégrant les nouveaux éléments obtenus par l'étude sur le terrain/discussion avec les personnes concernées et par l'examen au Japon et en prenant en considération de nouveau la requête émise par le Mali.

3-1 Norme de conception et code de construction

La norme française et le code construction français sont utilisés au Mali. Et il n'existe pas de

règlement ou arrêté spécifique à la ville de Kati.

3-2 Spécification standard pour Instituts de Formation des Maîtres et standard de conception des installations

En ce qui concerne la conception des installations des Instituts de Formation des Maîtres, il n'existe ni la spécification standard ni la norme de conception des installations. Par conséquent, les spécifications et les conceptions des établissements déjà construits par la coopération hollandaise ou la Banque Mondiale (Tominian, Koro, Nara, Sikasso et Aguel Hoc) seront pris en compte en tant que référence.

3-3 Plan d'installations

La formation des enseignants du premier cycle de l'enseignement fondamental (cours pour les généralistes) est prévue dès l'ouverture de l'Institut du présent Projet. Par ailleurs, la formation des enseignants du second cycle (cours pour les spécialistes) devra être débutée quelques années à venir. En ce qui concerne les disciplines des cours pour les spécialistes, les deux disciplines de S.N.P.C (science naturelle, physique et chimie) et de M.P.C (mathématiques, physique et chimie) seront prévues étant donné que les besoins en enseignants des matières scientifiques du second cycle ne cessent de croître ces dernières années. Par conséquent, les installations et les équipements jugés nécessaires à ces cours en fonction du curriculum de formation des enseignants du pays seront approvisionnés dans le cadre du présent Projet.

3-4 Détermination de l'envergure du Projet

Pour la détermination de l'envergure des installations, on a examiné la pertinence de la requête malienne dans laquelle 12 salles de classe générales (50 élèves / classe x 12 classes et Installations annexes, avec la capacité de l'accueil des 600 élèves de 1^{ère} à 3^{ème} année) sont demandées, s'appuyant sur le taux d'utilisation des installations en 2004 (121,64%) et le taux d'achèvement des études en 2006 (43,98%). Le résultat de cet examen montre que les 14 IFM autres que l'IFM de Kati ne pouvant faire sortir que 1 940 enseignants par an et qu'il n'est toujours pas possible d'atteindre l'objectif du PRODEC (2 450 enseignants par an) avec environ 130 enseignants prévus par l'IFM de Kati, il est jugé que l'établissement du présent Projet soit utilisée d'une manière efficace.

3-5 Plan d'installations

(1) Installations

Installation	Désignation et nombre de blocs	Structure	Désignation (nombre de pièces)	Surface de plancher (m ²)
Locaux de formation	Bâtiments de salles de classe (4 bâtiments)	Béton renforcé avec bloc de béton, R+0	Bâtiments de salles de classe : salles de classe générales (3)	1 123,20
	Bâtiment de laboratoires (1 bâtiment)		Bâtiment de laboratoires : laboratoires (2 laboratoires), salles de préparation (2 salles)	261
	Bâtiment Bibliothèque (1 bâtiment)		Bâtiment Bibliothèque : salle de lecture, salle de stockage, salle informatique, salle d'attente, infirmerie, salle de repos, toilettes (2 cabinets)	371,7
	Bâtiments-Latrines A-1 (2 bâtiments)		Bâtiments-Latrines : pour homme (4 cabinets), pour femmes (4 cabinets)	92,34
Locaux d'administration	Bâtiment administratif (1 bâtiment)		Bâtiment administratif : bureau du Directeur, bureau de l'enseignant responsable des études, bureau de secrétariat, salle documentaire, atelier de confection du matériel pédagogique, salle des professeurs, réserve, bureau du surveillant, bureau comptable, toilettes pour enseignants (2 cabinets)	407,7
Locaux des logements et dortoirs	Dortoir pour élèves		4 types totaux 8 bâtiments, chambres (13), salles de douche (4), chambre du surveillant (1)	1 091,2
	Bâtiment du Hall polyvalent (1 bâtiment)	Béton armé, poutre en cadre, R+0	Bâtiment du Hall polyvalent (réfectoire, salle de conversation, salle de conférence), office, stockage d'alimentation, magasin, cuisine (1 installation pour chaque catégorie)	394,87
	Bâtiment-Latrine A -2 (1 bâtiment)	Béton renforcé avec bloc de béton, R+0	Bâtiment-Latrine : pour homme (2 cabinets), pour femme (2 cabinets)	122,81
	Bâtiments-Latrines B (2 bâtiments)		Bâtiment-Latrine : pour homme (8 cabinets), pour femme (8 cabinets)	
Salle de machines (1 bâtiment)	Salle d'électricité, salle de groupe électrogène, salle de pompes, fosses		35	
Total de surface de plancher			Total	4 540,32

(2) Meubles et Accessoires

Bâtiments	Type de salle	Article (quantité)
Bâtiments de salles de classe	Salles de classe	Chaises bureaux pour élève (300), bureaux en fer pour professeur (12), chaises pour professeur (12), tableaux blancs (12)
Bâtiments de laboratoires	Laboratoires	Tabourets (52)
	Salles de préparations	Tables de travail (2) chaises (2), commodes en fer (6)
Bibliothèque	Salle de lecture	Chaises empilables (52), chaise (1), chaises pliantes (4) tables de lecture (8), étagères (20), portes magazines (2), chariot (1) commode en bois (1)
	Salle de stockage	Etagères (10)
	Salle informatique	Bureaux d'ordinateurs (20), chaises (22), tables de travail (2)
	Infirmierie	Chaise (1) tabourets (2), chariot inoxydable (1), table d'examen (1) commodes en fer (2), paravent (1), bureau de travail (1)
	Salle de repos	Lits simples (3)
	Salle d'attente	Bancs (3)
Hall polyvalent	hall polyvalent	Chaises empilables (100), tables multi usage (50)
	Magasin	Chaises empilables (100)
Bâtiments administratifs	Bureau du directeur	Bureau de travail (1), fauteuil du ministre (1), chaises pliantes (4), commode en bois (1)
	Secrétariat	Bureau de travail (1), chaise (1), chaises pliantes (4), commode en bois (1)
	Bureau du directeur des études	Bureau de travail (1), fauteuil du demi ministre (1), chaises pliantes (4), commode en bois (1)
	Atelier de confection du matériel pédagogique	Tables de travail (2), tabourets (8)
	Réserve	Commode en fer (2)
	Salle des professeurs	Bureaux en fer (12), chaises (24), armoires (2), commode en fer (1), tableau blanc (1)
	Bureau du surveillant général	Bureau de travail (1), fauteuil de demi ministre (1), chaises pliantes (2), commode en bois (1)
	Bureau comptable	bureau de travail (1), fauteuil de demi ministre (1), chaises pliantes (2), tabouret (1), commode en bois (1)
	Salle de documentation	étagères (6)
Dortoirs	Dortoirs	lits superposés (104)
	Chambre de Surveillant	Bureau de travail (1), chaise (1), lit simple (1)

(3) Equipements

Catégorie	Contenu d'équipement		No d'articles
Equipements scientifiques de laboratoire	Science naturelle	Loupe, trousse à dissection, modèle d'un torse humain, microscope, échantillons de roches etc.	13 articles
	Physique Chimie	Manoscope à eau, anneau de S'Gravesande, balance Roberval, centrifugeuse à main, oscilloscope, multimètre, ensemble modèles moléculaires, PH mètre etc.	27 articles
Matériels de base	Globe terrestre, cartes, chaine d'arpentage, balance etc.		12 articles
Equipements informatiques	Jeu d'ordinateur, imprimante, scanner etc.		11 articles
Equipements audio-visuels	Ensemble de projecteur multimédia		1 article
Equipements d'impression et de confection de matériels pédagogiques	Photocopieur, machine à reliure gabarit		3 articles

4. Période d'exécution du Projet

Il est prévu que la délivrance de l'arrêté du Ministère des Finances demande 3 mois, la procédure de l'appel d'offres jusqu'à la conclusion du contrat 8 mois, la procédure d'exonération des taxes par l'entrepreneur 5 mois (parmi, 2 mois se chevauchent avec la période de préparation des travaux) et les travaux de construction 17,5 mois (Lot 1 et Lot 2 : 15 mois, Lot 3 : 13 mois, cependant, le Lot 3 commencera 4,5 mois après les Lots 1 et 2). Par conséquent, la durée totale de l'exécution du Projet entre la conclusion du contrat d'approvisionnement et la fermeture du bureau de l'agent d'approvisionnement sera de 32 mois (Dans cette durée, l'inspection des défauts n'est pas incluse).

Année	2009												2010												2011											
	Année fiscale japonaise 2009												Année fiscale japonaise 2010												Année fiscale japonaise 2011											
Mois	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Conseil des ministres, E/N	▲	▲																																		
Contrat d'Approvisionnement			▲																																	
Fermeture du Bureau de l'Agent d'approvisionnement																																				
Réunion du Comité																																				
Procédure de la délivrance de l'exonération des taxes, par le Ministère des Finances																																				
Procédure de l'exonération des droits de douane et des taxes																																				
Lot 1 et Lot 2 pour les Installations																																				
Meubles																																				
Equipements																																				
Lot 3 pour les Installations																																				

5. Validation de la pertinence du Projet

Les effets suivants peuvent être escomptés par la mise en œuvre du présent Projet.

- (1) Un institut de formation des maîtres équipé en installations et en équipements nécessaires à la formation des enseignants de premier et second cycles de l'Enseignement fondamental dans l'Académie de l'Education de Kati est aménagé.
- (2) Une installation de formation pouvant accueillir 200 étudiants de chaque année dans l'établissement ci-dessus est aménagée.
- (3) Grâce aux effets ci-dessus, l'amélioration en qualité de l'Enseignement fondamental peut être escomptée à long terme.
- (4) Les étudiants habitant dans l'Académie de l'Education de Kati et aspirant à devenir les futurs enseignants peuvent poursuivre leurs études dans la même Académie, ce qui résulterait une amélioration de la qualité de l'Enseignement fondamental de la région concernée.
- (5) En collaborant avec l'Académie de l'Education de Kati, il est envisageable que l'ouvrage serait utilisé comme lieu de formation continue des enseignants actifs pendant les périodes de vacances ou autres périodes non-utilisé.

Par ailleurs, les points suivants devront être réalisés par la partie malienne pour obtenir des effets durables du Projet.

(1) Préparation rapide et efficace de l'ouverture de l'établissement

La partie malienne devra préparer l'ouverture de l'établissement, dans le peu de temps entre la réception des travaux et la rentrée scolaire. Ces travaux comportent les travaux de raccordement des infrastructures, l'aménagement des terrains de basket-ball et du football, la construction des murs de clôture et du poste de gardien, l'installation du groupe électrogène et l'approvisionnement des équipements. Il serait donc nécessaire de commencer les préparations de ces travaux juste tout de suite après le démarrage du chantier.

(2) Mise en place des enseignants

La partie malienne devra mettre en place les enseignants et les personnels nécessaires pour la gestion de l'IFM de Kati après la fin des travaux et la réception des installations qui seront aménagés par ce Projet.

(3) Etablissement du système de gestion de l'établissement

Au Mali, chaque IFM décide de son emploi du temps des cours. Il serait donc nécessaire que l'emploi du temps ainsi que l'utilisation et sa fréquence des salles seraient planifiées et gérées

avant l'ouverture de l'établissement. La partie malienne devra donc établir le système de gestion de l'établissement faisant l'objet du Projet pour que les personnes concernées puissent commencer la préparation susmentionnée.

Comme mentionné ci-avant, de nombreux effets positifs et l'amélioration des besoins fondamentaux pouvant être attendus par le présent Projet, la mise en œuvre d'une partie du Projet dans le cadre de la Coopération financière non remboursable du Japon est jugée pertinente. Par ailleurs, la structure prévue par la partie malienne ne poserait pas de problème humain ou financier pour la gestion et la maintenance des installations et des équipements aménagés dans le cadre de présent Projet, si les points énumérés ci-dessus sont mis en œuvre correctement. Alors, les objectifs seront atteints et le Projet sera mis en œuvre efficacement sans heurt.

Table des Matières

Avant-propos	
Lettre de Présentation	
Résumé	
Table des Matières	
Plan de Situation du Projet / Perspective	
Liste des Figures et Tableaux	
Abréviations	

Chapitre 1: Arrière-plan du Projet

1-1 Arrière-plan/historique et résumé de la requête pour la Coopération financière non remboursable du Japon	1-1
1-2 Conditions naturelles	1-2
1-3 Considérations environnementales et sociales	1-2

Chapitre 2: Contenu du Projet

2-1 Description du Projet	
2-1-1 But global et Objectifs du Projet	2-1
2-1-2 Description Sommaire du Projet	2-2
2-2 Concept Sommaire du Projet	
2-2-1 Principes du Concept	2-2
2-2-1-1 Principe de base	2-2
2-2-1-2 Principes relatifs aux conditions naturelles	2-2
2-2-1-3 Principes relatifs aux conditions socio-économiques	2-3
2-2-1-4 Principes relatifs à l’approvisionnement en matériaux de construction	2-3
2-2-1-5 Principes relatifs à la participation des acteurs locaux	2-3
2-2-1-6 Principes relatifs à la gestion et la maintenance de l’organisme d’exécution	2-4
2-2-1-7 Principes relatifs au « grade » des installations, meubles et équipements	2-4
2-2-1-8 Principes relatifs aux méthodes de construction et à la durée des travaux	2-4
2-2-2 Concept Sommaire	2-5
2-2-2-1 Contenu de la requête	2-5
2-2-2-2 Détermination de l’envergure du Projet	2-7
2-2-2-3 Plan de dispositions	2-8
2-2-2-4 Plan de construction	2-8
2-2-2-5 Plan de meubles, accessoires et équipements	2-15

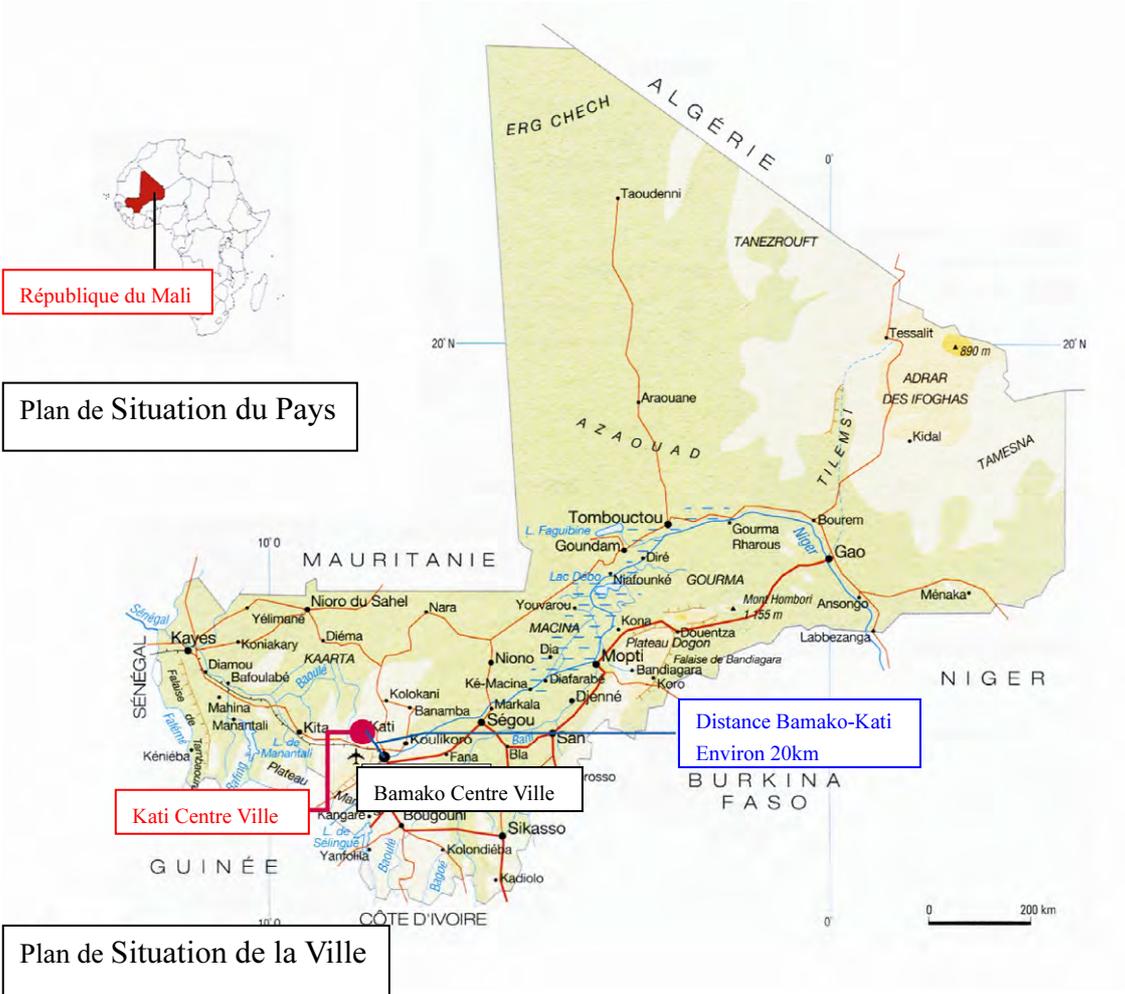
2-2-3	Plans de concept sommaire	2-18
2-2-4	Plans d'exécution des travaux et d'approvisionnement	2-19
2-2-4-1	Plans d'exécution des travaux et d'approvisionnement par l'Agent d'approvisionnement.....	2-19
2-2-4-2	Points à remarquer lors de l'exécution des travaux et de l'approvisionnement	2-22
2-2-4-3	Division en lots / Plan d'appel d'offres	2-24
2-2-4-4	Plan de contrôle des travaux.....	2-26
2-2-4-5	Plan du contrôle qualité.....	2-28
2-2-4-6	Plan d'approvisionnement en matériaux de construction.....	2-29
2-2-4-7	Calendrier d'exécution du Projet.....	2-30
2-3	Tâches à la charge de la partie malienne	2-31
2-4	Plan de gestion et de maintenance du Projet	
2-4-1	Plan de gestion	2-32
2-4-2	Plan de maintenance.....	2-33
2-5	Coût approximatif du Projet	
2-5-1	Coût approximatif du programme de coopération	2-34
2-5-2	Frais de gestion et de maintenance	2-34

Chapitre 3: Evaluation du Projet et recommandations

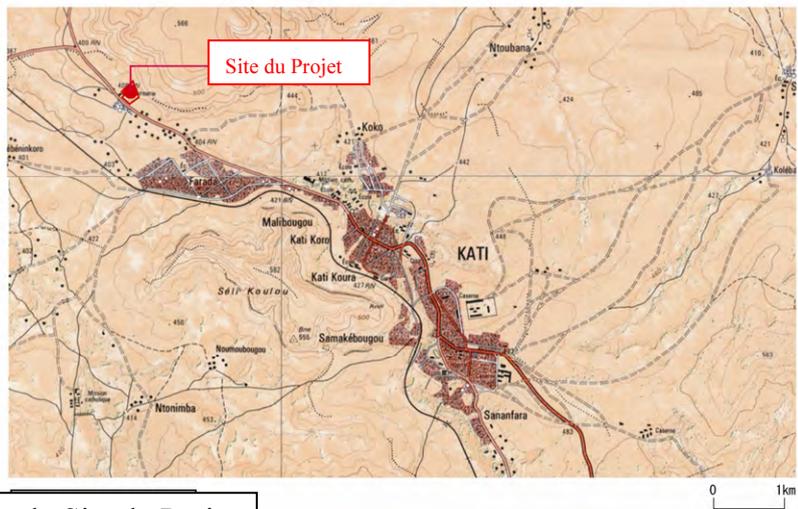
3-1	Résultats attendus du Projet.....	3-1
3-2	Recommandation.....	3-2
3-2-1	Thèmes à être abordés par la partie malienne et recommandation	3-2
3-2-2	Coopération technique et coordination avec d'autres bailleurs de fonds.....	3-2

Appendice

1. Liste des Membres de l'Equipe
2. Calendrier de la mission
3. Liste des Parties Concernées
4. Procès verbal des discussions
5. Documents Obtenus
6. Références
7. Plans



Plan de Situation du Projet



Plan de Situation du Site du Projet

Perspective



Vue Générale

Perspective



Entrée principale du bâtiment d'administration



Depuis le Plaza, vue sur les bâtiments de salles de classe et du laboratoire.



Depuis le Plaza, la bibliothèque a droite et le hall polyvalent au fond

Perspective



Bâtiment du Hall Polyvalent



Blocs de dortoirs



Depuis le Plaza, le bâtiment d'administration

Liste des Figures et Tableaux

Tableau 2-1	Plan d'aménagement des IFM au Mali	2-7
Tableau 2-2	Travaux d'installations électriques.....	2-12
Tableau 2-3	Travaux de machinerie	2-12
Tableau 2-4	Spécifications des installations.....	2-13
Tableau 2-5	Spécifications et Raisons de sélection dans le présent Projet	2-14
Tableau 2-6	Meubles et Accessoires.....	2-15
Tableau 2-7	Matériels de base	2-16
Tableau 2-8	Equipements de laboratoire (SNPC).....	2-16
Tableau 2-9	Equipements de laboratoire (MPC).....	2-17
Tableau 2-10	Equipements informatiques, audio-visuels et d'impression et de confection de matériels pédagogiques	2-18
Tableau 2-11	Personnel japonais et Rôles de l'Agent d'approvisionnement.....	2-21
Tableau 2-12	Problèmes et Résolutions prévus lors de l'exécution du Projet.....	2-23
Tableau 2-13	Division en lots	2-24
Tableau 2-14	Appel d'offres pour les travaux de construction	2-25
Tableau 2-15	Appel d'offres pour la fourniture des meubles.....	2-26
Tableau 2-16	Appel d'offres pour la fourniture des équipements.....	2-26
Tableau 2-17	Personnel et Rôles du Consultant japonais	2-28
Tableau 2-18	Principaux éléments du contrôle qualité des travaux de gros œuvre	2-29
Tableau 2-19	Informations sur l'approvisionnement en principaux matériaux de construction	2-29
Tableau 2-20	IFM de Kati - Personnel administratif nécessaire.....	2-32
Tableau 2-21	IFM de Kati- Nombre d'enseignants par discipline	2-33
Tableau 2-22	Coût à la charge de la partie malienne.....	2-34
Tableau 2-23	Détails des frais de fonctionnement de l'IFM de Sikasso	2-35
Tableau 2-24	Frais d'électricité et d'eau de l'IFM de Kati.....	2-36
Tableau 2-25	Bourses d'études de l'IFM de Kati	2-36
Tableau 2-26	Estimation des Frais de gestion et de maintenance de l'IFM de Kati	2-36
Figure 2-1	Structure de l'Exécution du Projet.....	2-19
Figure 2-2	Structure de l'Agent d'approvisionnement	2-20
Figure 2-3	Structure du Consultant pour le contrôle des travaux	2-27

Chapitre 1 : Arrière-plan du Projet

Chapitre 1 : Arrière-plan du Projet

1-1 Arrière-plan/historique et résumé de la requête pour la Coopération financière non remboursable du Japon

En considérant l'éducation comme secteur le plus important du développement, le Mali a élaboré le Plan d'Action prioritaire destiné au secteur de l'éducation, composé du programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC:2001-2010) et du Plan d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE), visant à faciliter l'accès à l'éducation, diminuer à l'écart entre hommes et femmes en matière de l'enseignement fondamental, ainsi que recruter des enseignants et renforcer leurs compétences.

Même si nombreux donateurs participent à la construction d'écoles primaires afin d'atteindre l'objectif du programme EFA, un grand nombre d'élèves n'ont pas encore accès à l'éducation à cause de taux de croissance démographique élevé du pays (3,0%)¹. Par ailleurs, les mesures d'ajustements structurels mis en place par la Banque Mondiale et le FMI dans les années 90 se sont accompagnées d'une réduction du nombre d'Instituts de Formation des Maîtres (IFM) ayant conduit à un grave problème de pénurie d'enseignants. Dans ce contexte, le nombre d'enseignants formés chaque année n'atteignant que d'ordre de 800 à 1 300 malgré l'objectif ciblé par le PRODEC d'augmenter le nombre d'IFM en vue de former chaque année 2 450 enseignants supplémentaires, la création des nouveaux IFM est indispensable.

Dans ce contexte, le gouvernement de la République du Mali a formulé en juin 2003 une requête relative à la construction d'un IFM à Kati dans le cadre de la Coopération financière non remboursable du Japon. Mis sous l'autorité de l'Académie de l'Education (AE) de Kati de la région de Koulikoro, cet établissement aura une mission de former les enseignants de cette région et de proximité.

Après avoir reçu cette requête, le gouvernement du Japon a mis en œuvre à « l'étude préliminaire pour le Projet de construction et d'équipement d'un institut de formation des maîtres à Kati » en avril 2004 et « l'étude du concept de base sur le projet de construction et équipement d'un institut de formation de maîtres à Kati » du janvier au juillet 2007, puis l'Echange de Notes relatif au Projet a été signé le 14 août 2008 entre les deux gouvernements.

Par la suite, le premier appel d'offres a été réalisé le 8 janvier 2008, mais celui-ci s'est révélé non fructueux car le prix d'offre dépassait le montant prévu. Un nouvel appel d'offres était prévu pour le 31 mars 2008, mais les entreprises dont la participation était prévue ayant décliné l'invitation, il n'a pas pu être effectué. Toutefois, les demandes de l'organisme d'exécution malien pour le projet demeurant élevées et les ouvrages prévus ayant une structure simple de R+0, la JICA a effectué du 31 août au 5 octobre 2008 une étude pour la mise en œuvre du Projet,

¹ Source : site Internet de l'Unicef (1990-2004)

² En 2008, le Ministère a changé son nom pour « le Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ».

et du 14 au 24 décembre 2008 une mission d'explication du rapport sommaire de l'étude pour la mise en œuvre du projet et du document de référence sur le dossier d'appel d'offres, en vue de réaliser ce projet dans le cadre du schéma de l'aide financière non remboursable pour le développement des communautés du Japon (ci-après désignée par « l'aide pour le développement des communautés ») qui permet l'utilisation des entreprises de construction locales.

1-2 Conditions naturelles

(1) Conditions climatiques

La région centre-sud du Mali faisant l'objet du Projet se caractérise par son appartenance à une double zone d'influence climatique : celle du Sahel et celle de la savane et le climat de la ville de Kati qui se situe en banlieue de la Capitale Bamako est doux et tempéré. La variation de température annuelle et journalière est importante dans la région de Bamako, en effet la température qui varie entre 34°C (maximum) et 18°C (minimum) respectivement pendant la saison sèche atteint à plus de 40°C juste avant l'arrivée de la saison de pluie. La pluviométrie annuelle d'environ de 700 à 1100mm se concentre en saison de pluie qui s'étale de mai à octobre.

(2) Conditions du sol

Le sol de la région faisant l'objet du Projet, qui se situe dans la zone du climat de savane, est celui latéritique extrêmement dur (argile rouge). Il existe une colline de hauteur d'environ 20m au milieu du terrain et on observe l'affleurement des roches latéritiques dans l'ensemble du terrain (soit en partie plate soit en pente), même sur la partie de la colline.

(3) Calamité naturelle

Aucun séisme n'est enregistré dans l'histoire du Mali. Et, même s'il n'y a aucune calamité naturelle enregistrée causée par la rafale etc. au niveau du site de construction de la ville de Kati, la pluie torrentielle accompagnée du vent fort est souvent observée en saison de pluie. La zone de proximité du site est celle collinaire dont aucune inondation n'est enregistrée jusqu'à présent. De plus, la fréquence du coup de foudre n'est d'ailleurs pas importante.

1-3 Considérations environnementales et sociales

Le site prévu pour le Projet étant un terrain libre, l'exécution du Projet n'implique pas de déplacement d'habitants, etc. Par ailleurs, il est nécessaire de faire les travaux de terrassement, tels que le déblai, le remblai, etc., pour l'exécution du Projet. Cependant, étant donné que l'emplacement du site est constitué de sols rocheux et arides, les travaux ni empêchent l'écosystème des animaux et plantes, ni influencent les nappes phréatiques. En plus, en ce qui

concerne le traitement des eaux usées, des fosses septiques seront installées pour prendre en considération l'environnement.

Chapitre 2: Contenu du Projet

Chapitre 2 : Contenu du Projet

2-1 Description sommaire du projet

2-1-1 But global et Objectifs du Projet

Dans un effort pour parachever le programme « Education pour Tous (EFA : *Education for All*) », le Mali a élaboré le Plan d'Action prioritaire destiné au secteur de l'éducation, composé du programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC:2001-2010) et du Plan d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE), visant à faciliter l'accès à l'éducation, diminuer à l'écart entre hommes et femmes en matière de l'enseignement fondamental, ainsi que recruter des enseignants et renforcer leurs compétences.

De nombreux donateurs participent d'ores et déjà à la réalisation du plan d'action gouvernemental suscité, notamment par la réalisation d'écoles dédiées à l'enseignement fondamental afin d'atteindre l'objectif du programme EFA, mais le taux de croissance démographique élevé du Mali (2,8%)¹, associé au flux migratoire très important vers les villes, expliquent qu'un grand nombre d'élèves n'ont pas encore accès à l'éducation. Par ailleurs, les mesures d'ajustements structurels mis en place par la Banque Mondiale et le FMI dans les années 90 se sont accompagnées d'une réduction du nombre d'Instituts de Formation des Maîtres (IFM) ayant conduit à un grave problème de pénurie d'enseignants.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (désigné ci-après « MEBALN »)² a décidé la création de 15 nouveaux IFM, dont 13 IFM y compris celui de Aguel Hoc ouvert en 2007 ont déjà été réalisés à ce jour, afin d'atteindre l'objectif avancé par le PRODEC « d'apporter chaque année 2 450 enseignants supplémentaires ». La réalisation des 2 instituts additionnels de Nioro et Kati, devrait permettre de compléter ce dispositif pour faire face à la pénurie de personnel enseignant dont souffre actuellement le pays.

L'enseignement fondamental au Mali est constitué du premier cycle de 6 années (élèves de 1^{er} à 6^{ème}) et du second cycle qui dure 3 ans (élèves de 7^{ème} à 9^{ème}). La complétion du premier cycle est concrétisée par la délivrance du CFEPD (Certificat de Fin d'Etudes de Premier Cycle Fondamental), et celle du second cycle par la délivrance du DEF (Diplôme d'Etudes Fondamentales).

Le présent Projet, visant à la formation des enseignants des premier et second cycles, apporte la contribution au Mali dans la réalisation de l'objectif suscité « de former 2 450 enseignants par an ». Le Projet a pour but global d'améliorer la qualité de l'enseignement fondamental dans la région de Koulikoro et le District de Bamako et l'objectif du présent Projet est de former de

¹ Source : site Internet de l'Unicef (1990-2004)

² En 2008, le Ministère a changé son nom pour « le Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ».

nouveaux enseignants des premier et second cycles dans l'Institut de Formation de Maîtres à Kati.

2-1-2 Description Sommaire du Projet

Le présent Projet consiste à construire l'IFM de Kati qu'a demandé le gouvernement malien dans sa requête pour réaliser l'objectif du Projet ci-dessus. Les composantes du Projet sont les suivantes : en matière des installations et meubles, les locaux de formations (des bâtiments de salles de classe, de laboratoires, de bibliothèque, et les toilettes), les locaux d'administration (un bâtiment d'administration), les locaux d'habitations (des logements de fonction, des dortoirs, un hall polyvalent, des toilettes), d'autres locaux (un bâtiment technique), et les mobiliers et accessoires nécessaires. En matière d'équipements, les équipements à fournir sont les suivants : des matériels pédagogiques, des équipements de laboratoires, des équipements informatiques, équipements audio-visuels, des équipements d'impression et confections de matériels pédagogiques.

2-2 Concept Sommaire du Projet

2-2-1 Principes du Concept

Le concept sommaire consiste à réviser les plans détaillés déjà établis pour les adapter au niveau des techniques des consultants locaux et à préparer le dossier d'appel d'offres tenant compte de l'envergure de commande, dans le but que le contenu du concept de base élaboré en 2007 soit réalisé dans le cadre de l'aide pour le développement des communautés.

2-2-1-1 Principe de base

Ce projet a pour but de construire l'IFM de Kati, établissement faisant partie des 15 nouveaux IFM planifiés et gérés par le MEBALN. L'IFM de Kati sera une école mixte de formation, qui assurera la formation de maîtres de premier et second cycles de l'enseignement fondamental et pourra accueillir 600 étudiants (12 salles de classe + bâtiments annexes).

2-2-1-2 Principes relatifs aux conditions naturelles

(1) Principes relatifs aux conditions climatiques

La région faisant l'objet du Projet se caractérise par son appartenance à une double zone d'influence climatique : celle du Sahel et celle de savane, avec une nette séparation entre la saison sèche et la saison de pluies. La quantité des précipitations peut ainsi atteindre 280 mm au mois d'août, en pleine saison de pluies, tandis qu'à la saison sèche les plus fortes températures peuvent en avril dépasser 40°C. Dans le présent Projet, pour assurer un espace agréable, les auvents qui servent de gouttières seront installés en vue d'intercepter des pluies pendant la

saison pluvieuse et de la lumière forte pendant la saison sèche.

(2) Principes relatifs aux conditions topographiques

Etant donné que l'emplacement du site comporte une colline et un terrain à pente douce, le plan de disposition des bâtiments devra être établi selon la pente du terrain.

2-2-1-3 Principes relatifs aux conditions socio-économiques

(1) Composition des élèves de l'Institut de Formation de Maîtres

Le rapport des élèves masculins et féminins est à peu près 4 contre 1 dans les IFM existants. Face à cette surreprésentation des élèves masculins, le MEBALN a décidé d'introduire des cours spéciaux destinés aux élèves féminins pour leur faire préparer l'examen d'entrée, en vue de promouvoir leur entrée des IFM. Dans cette situation, il est prévu que les élèves masculins dans l'IFM de Kati, lors de l'ouverture, seront de loin plus nombreux que les élèves féminins, tandis que la requête demande le dortoir de Kati avec le rapport paritaire entre les hommes et les femmes en prévision de l'augmentation des élèves féminins. A cet effet, pour répondre au changement de cette proportion, le dortoir sera conçu avec une capacité d'accueil réduite et de manière à séparer le dortoir par genre.

(2) Considérations du genre

Les pensionnaires masculins et féminins de l'IFM logeront dans des bâtiments distincts et séparés et le logement du surveillant sera mis en place entre eux de manière à garantir la tranquillité et la vie privée des élèves féminins.

2-2-1-4 Principes relatifs à l'approvisionnement en matériaux de construction

Tenant compte de la réduction du coût de construction et de la facilité d'entretien et de maintenance, le présent Projet sera conçu de manière à utiliser le matériel et les matériaux de construction disponibles au niveau local.

2-2-1-5 Principes relatifs à la participation des acteurs locaux

Dans le présent Projet, l'entrepreneur et le fournisseur seront sélectionnés par l'appel d'offres concurrentiel international qui aura lieu au Mali. D'autre part, pour l'assistance aux procédures de l'appel d'offres et le contrôle des travaux, la JICA recommandera le Consultant, effectuant l'étude de la revue pour la mise en œuvre du Projet, qui conclura un contrat avec l'Agent d'approvisionnement et qui utilisera un bureau d'étude local.

2-2-1-6 Principes relatifs à la gestion et la maintenance de l'organisme d'exécution

Conformément à la politique de décentralisation des pouvoirs en cours dans le pays, la gestion et la maintenance des IFM se voient placées sous l'autorité des Académies de l'Education (AE) de chaque région. Il en sera de même pour l'IFM de Kati faisant l'objet du présent Projet. S'agissant d'un nouvel établissement, sa mise en service et son administration seront assurées non seulement par l'AE compétente, mais aussi par la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education (CADDE) et la Division Enseignement Normal de la Direction Nationale de L'Education de Base (DNEB). D'autre part, le fonds nécessaire au bon fonctionnement du nouvel institut ayant été provisionné par la Direction Administrative et Financière (DAF) du MEBALN au titre de l'exercice 2008, la mise en service de l'IFM de Kati ne devrait pas susciter de problèmes particuliers.

De plus, la situation actuelle sur la gestion et la maintenance des IFM existants visités s'étant révélée bonne, le système de gestion et de maintenance actuellement en vigueur ne présentera pas de problèmes particuliers.

2-2-1-7 Principes relatifs au « grade » des installations, meubles et équipements

Tenant compte de la réduction du coût de construction et de la facilité d'entretien et de maintenance, les installations et les équipements du nouvel institut seront d'un niveau de qualité identique à ceux des autres IFM existants.

2-2-1-8 Principes relatifs aux méthodes de construction et à la durée des travaux

La méthode de construction est basée sur la construction en béton armé, méthode courante au Mali. Les travaux de construction des 27 bâtiments au total seront divisés en trois lots.

La durée des travaux sera variée d'un lot à l'autre, cependant, la durée totale sera de 17,5 mois.

2-2-2 Concept Sommaire

2-2-2-1 Contenu de la requête

Le contenu de la requête malienne est la construction d'un institut de formation de maîtres ayant une capacité d'accueil de 600 élèves environs. Donc, le contenu du rapport du concept de base, élaboré en 2007, n'est pas changé.

(1) Composante des installations et des meubles

Locaux de formation	Bâtiments de salles de classe (4 bâtiments)	Salles de classe générales (3 salles de classe / bâtiment)
	Bâtiment de laboratoires (1 bâtiment)	Laboratoires (2 laboratoires), Salles de préparation (2 salles)
	Bâtiment Bibliothèque (1 bâtiment)	Salle de lecture, Salle de stockage, Salle informatique, Salle d'attente, Infirmerie, Salle de repos, Toilettes (2 cabinets)
	Bâtiments-Latrines A-1 (2 bâtiments)	Toilettes à chasse d'eau (8 cabinets / bâtiment)
Locaux d'administration	Bâtiment administratif (1 bâtiment)	Bureau du Directeur, Bureau de l'Enseignant responsable des études, Bureau de secrétariat, Salle documentaire, Atelier de confection du matériel pédagogique, Salle des professeurs, Réserve, Bureau du Surveillant, Bureau comptable, Toilettes (2 cabinets)
Locaux des logements et dortoirs	Bâtiment de logement du personnel scolaire	Logement du Directeur, Logement de l'Enseignant responsable des études, Logement du Surveillant, Logement du responsable comptable, Logement du gardien
	Dortoir Type A x 2	4 chambres
	Dortoir Type B x 4	3 chambres + une salle de douche
	Dortoir Type C x 1	3 chambres
	Dortoir Type D x 1	3 chambres + 1 chambre du surveillant
	Bâtiment du Hall polyvalent (1 bâtiment)	Hall polyvalent (Réfectoire, Salle de conversation, Salle de conférence), Office, Stockage d'alimentation, Magasin, Cuisine
	Bâtiment-Latrine A (1 bâtiment)	Toilettes à chasse d'eau (4 cabinets / bâtiment)
	Bâtiments-Latrines B (2 bâtiments)	Toilettes à type vidange (8 cabinets / bâtiment)
Salle de machines (1 bâtiment)	Salle d'électricité, Salle de groupe électrogène, Salle de pompes, Fosses	

« Meubles et Accessoires »

Selon les composantes des installations à aménager, on ne fournira que les meubles et accessoires indispensables au fonctionnement des installations, tels que tables, chaises, tableaux noirs, tableaux blanc, armoires, lits, matelas, etc.

(2) Composante des équipements

1) Matériel pédagogique de base

Parmi les matériels pédagogiques demandés dans la requête, les supports pédagogiques que le MEBALN peut fournir facilement par lui-même ne feront pas l'objet du Projet.

2) Matériels de laboratoire

Parmi les matériels de laboratoire demandés dans la requête, les instruments cassables, tels que les instruments en verre, les outils de lavage, etc., et les produits consommables (y compris les réactifs) ainsi que les matériels moins chers que le MEBALN peut facilement aménager seront à la charge de la partie malienne. Le Japon fournira les matériels basés sur les programmes.

3) Matériels informatiques

Le bureau du directeur, le bureau de l'enseignant responsable des études, le secrétariat, le bureau du surveillant et le bureau comptable seront dotés des ordinateurs et imprimantes et du réseau local (LAN) pour les affaires scolaires. La bibliothèque est dotée également d'un ordinateur et une imprimante pour les bibliothécaires. Dans la salle informatique, 20 ordinateurs avec une imprimante et un scanner seront installés pour que les élèves apprennent la manipulation d'ordinateur, la façon de rédaction sur ordinateur, le scanner, etc. Le réseau local (LAN) sera établi aussi dans la bibliothèque.

4) Matériels audio-visuels

En ce qui concerne les rétroprojecteurs et les projecteurs de diapos demandés dans la requête, étant donné que les supports à utiliser avec ces équipements ne sont pas nombreux et que le contenu des supports n'est plus adéquat aux leçons, ces matériels audio-visuels ne feront pas l'objet du Projet. Au contraire, le Projet fournira des vidéo projecteurs, dont les supports sont enfichables et diversifiés. Ces vidéo projecteurs seront fournis avec des écrans dépliant et des ordinateurs portables de manière que les professeurs puissent donner des leçons dans chaque classe et dans le laboratoire. Enfin, les téléviseurs demandés dans la requête ne feront pas l'objet du Projet, car il n'est pas jugé qu'ils soient indispensables pour la formation et pour l'administration.

5) Matériels d'impression et de confection de matériels pédagogiques

Le secrétariat et la salle de confection de matériels pédagogiques sont équipés respectivement d'une photocopieuse et d'une perceuse reliure pour les affaires scolaires, tandis que la bibliothèque est dotée d'une photocopieuse pour photocopier les livres et les documents.

2-2-2-2 Détermination de l'envergure du Projet

Le présent Projet, ayant pour objectif de résoudre le problème de pénurie d'enseignants au Mali, consiste en construction des installations et en aménagement des équipements de l'IFM de Kati. L'IFM de Kati, à l'instar des autres IFM existants, sera une école mixte pour la formation des maîtres des premier et second cycles de l'enseignement fondamental.

Pour la détermination de l'envergure des installations, on a examiné la pertinence de la requête malienne dans laquelle 12 salles de classe générales (50 élèves / classe x 12 classes et installations annexes, avec la capacité de l'accueil des 600 élèves de 1^{ère} à 3^{ème} année) sont demandées, s'appuyant sur le taux d'utilisation des installations en 2004 (121,64%) et le taux d'achèvement des études en 2006 (43,98%). Le résultat de cet examen montre que les 14 IFM autres que l'IFM de Kati pouvant faire sortir 1 940 enseignants par an et qu'il n'est toujours pas possible d'atteindre l'objectif du PRODEC avec les 132 enseignants prévus par l'IFM de Kati, il est jugé que l'école faisant l'objet du présent Projet soit utilisée d'une manière efficace.

Tableau 2-1 : Plan d'aménagement des IFM au Mali

Année	2004-2008	2009-2010	2011	2012	2016
Nombre des élèves-maîtres prévus des IFM	1 217	1 743	1 808	1 940	2 072
Nombre d'IFM sortant les diplômés	8 IFM	12 IFM	13 IFM	14 IFM	15 IFM
Nombre de salles de Classes	111	159	165	177	189
Nouveaux IFM permettant de faire sortir les nouveaux maîtres		Koro, Nara, Sikasso, Tominian	Aguel Hoc	Nioro	Kati (Présent Projet)

Note: La formation des maîtres nécessite 4 ans de formations, d'où la nécessité de 4 ans pour attendre les premiers élèves sortant depuis l'ouverture d'un nouvel IFM.

Taux d'achèvement des études : 43,98%

Taux d'utilisation des installations : 121,64%

(calcul avec le résultat de l'année 2004/2005)

2-2-2-3 Plan de dispositions

L'emplacement du site, ayant des inégalités du sol, compte 85 472 m² de superficie avec une petite colline d'environ 15 m de hauteur au centre. Vu de la voie d'accès, le site est séparé par cette colline en zones est et ouest. Sur la base de ces caractéristiques, le plan de dispositions se résume comme suit :

- (1) Afin d'éviter autant que possible les travaux d'aménagement du terrain à la charge de la partie malienne, les installations seront disposées sur les sols plats dans la mesure du possible. En cas de terrains en pente, elles seront disposées sur des sols à faible pente.
- (2) Les bâtiments d'administration et de formation seront disposés de manière à former une cour pour qu'on puisse embrasser le campus.
- (3) Le terrain de football sera aménagé sur une partie comparativement plate de la colline et les travaux nécessaires seront pris en charge par la partie malienne.
- (4) Le cours de basket-ball sera mis en place sur terrain plat entre le bâtiment des salles de classe et des dortoirs et les travaux nécessaires seront réalisés par la partie malienne.
- (5) Les bâtiments des salles de classe seront disposés sur l'axe est-ouest de façon à éviter la lumière du soleil couchant.
- (6) Les bâtiments des salles de classe, des laboratoires, de la bibliothèque, de l'administration et du hall polyvalent seront disposés sur une grande surface, située à l'ouest de l'emplacement. L'accès aux bâtiments sera assuré par une route interne à aménager depuis la voie d'accès.
- (7) Les dortoirs seront disposés sur le terrain à faible pente, situé au fond du site, selon les courbes de niveau. Le hall polyvalent, regroupant le réfectoire, la salle de conversation et la salle de conférence, sera mis en place entre les dortoirs et les bâtiments des salles de classe.
- (8) Les logements du personnel scolaire seront disposés sur le terrain relativement plat à l'est du site, à l'écart des locaux d'administration et de formation.

2-2-2-4 Plan de construction

(1) Plan de niveau

Les différents bâtiments nécessaires au fonctionnement de l'IFM sont les suivants : bâtiments des salles de classe, bâtiments des laboratoires, bibliothèque, bâtiment administratif, hall polyvalent, dortoirs, toilettes (latrines) et logements du personnel scolaire.

1) Bâtiments des salles de classe (205,2 m²)

Chacun de ces bâtiments se compose de trois salles de classe. Chaque salle de classe a 68,4 m² (= 9m × 7,6m) de superficie pour accueillir 50 élèves. Les couloirs extérieurs, d'une largeur de 1 m 80, permettent à deux individus de se croiser. Par rapport à la demande initiale pour des classes d'une superficie de 69 m² (9,2m × 7,5m), le Projet réalisera les classes de 68,4 m².

2) Bâtiments des laboratoires (180 m²)

Le bâtiment des laboratoires est constitué de 2 laboratoires d'expérience et de 2 salles de préparation. Chaque laboratoire, doté de salle de préparation, a une dimension pour 25 élèves. Les élèves seront divisés en 4 groupes lors des cours en laboratoires.

3) Bâtiment de la bibliothèque (270 m²)

Le bâtiment de la bibliothèque regroupe la salle de lecture, la salle de stockage de livres, la salle informatique, l'infirmerie, la salle de repos, la salle d'attente et les toilettes. La salle de lecture sera dimensionnée pour pouvoir accueillir une classe entière de 50 élèves, tandis que la salle informatique, qui sera dotée initialement de 20 ordinateurs et du réseau local (LAN), aura une dimension suffisante pour l'augmentation éventuelle du parc informatique par la partie malienne. L'infirmerie comme la salle de repos demandent un environnement calme et elles seront séparées par un couloir.

4) Bâtiment administratif (243,9 m²)

Le bâtiment administratif comporte le bureau du directeur, les toilettes pour le directeur, le bureau de l'enseignant responsable des études, le secrétariat, la salle de documentations, la salle de confection de matériels pédagogiques, le stockage des matériels, la salle des professeurs, le bureau du surveillant, le bureau comptable et les toilettes pour professeurs. La superficie du bureau du directeur, de l'enseignant responsable des études, du secrétariat, du bureau comptable et de la salle des professeurs sera d'une même superficie que celle demandée par le MEBALN et celle du bâtiment administratif des IFM existants. Dans la salle de confection de matériels pédagogiques, les espaces pour l'installation d'une grande photocopieuse et pour l'arrangement des documents et la reliure de matériels seront assurés.

La salle de documentations, servant à stocker les documents administratifs et de formation, sera mise en place à côté du secrétariat, et un dépôt sera aménagé comme stockage des supports pédagogiques.

5) Bâtiment du hall polyvalent (249,34 m²)

Le hall polyvalent sera dimensionné pour la fonction de la salle de conférence où on peut mettre les tables et les chaises de 100 personnes et aménager les 100 chaises de réserve en plus.

La gestion du réfectoire sera confiée aux prestataires de service extérieurs. En général, les repas étant préparés au feu de charbon, la cuisine sera disposée à l'extérieur. Le pilotis autour du hall polyvalent servira de l'entrée du hall et du dépôt provisoire des tables lorsque le hall sera utilisé comme salle de conférence (lors de la réunion de l'ensemble des élèves).

6) Dortoirs (Type A, B, D : 96 m² et Type C : 72 m²)

Chaque chambre (24 m²) est prévue pour 8 personnes, à l'instar des autres IFM existants. Tandis que le standard des dortoirs des IFM existants est un bâtiment à étage, les dortoirs du Projet seront construits sans étage, parce qu'un bâtiment à étage nécessite une grande superficie dans les escaliers et du hall et que la construction sera coûtée plus cher, ce qui signifie que le rendement superficiel est mauvais.

7) Bâtiment sanitaire

On a calculé le nombre de cabinets nécessaires pour les élèves masculins et féminins sur la base de la répartition supposée de 400 hommes et de 200 femmes. D'après ce calcul, on a estimé 8 cabinets pour hommes (50 élèves masculins / cabinet) et 8 cabinets pour femmes (25 élèves féminins / cabinet) de type à chasse d'eau, que le Projet aménagera près des bâtiments des salles de classe.

Le hall polyvalent sera équipé de 2 cabinets pour hommes et 2 cabinets pour femmes de type à chasse d'eau et les dortoirs seront dotés des latrines de type local de vidange.

8) Bâtiment de logements du personnel scolaire (Logements pour le directeur, l'enseignant responsable des études, le surveillant, le responsable comptable et le gardien)

Le plan de logement est un plan de niveau sans couloir avec le logement du directeur de 114,5 m² de superficie, les logements de l'enseignant responsable des études, du surveillant et du responsable comptable de 93,75 m² de superficie et le logement du gardien de 65,25 m² de superficie.

(2) Plan de coupe

A l'instar des Instituts de Formation de Maîtres existants, chaque salle de classe aura 3,4 m de hauteur jusqu'au plafond. Cependant, le hall polyvalent sera doté, en harmonie avec le plafond, d'une hauteur de plafond de 4,0 m. D'autre part, pour prévenir une pénétration des eaux pluviales, la hauteur du sol sera élevée de 300 mm à partir de la surface du terrain.

(3) Plan de structure

1) Type de structure

Le type de structure de construction sera en béton armé, méthode générale au Mali, de manière à utiliser les matériaux de construction disponibles.

2) Charges et Contraintes

- Suivant les normes du Mali, la charge mobile sera de 250 kg/m² pour la salle de classe.
- Suivant les normes du Mali, la charge du vent sera de 90daN/m² (équivalent à une vitesse du vent de 27m/sec).
- Etant donné que le Mali n'a pas enregistré de grands tremblements de terre, la force sismique n'est pas tenue compte.

3) Force portante du sol

D'après le résultat des études sur le terrain, la force portante du sol sera de 20 tonnes/m².

(4) Plan d'installations

Les travaux relatifs aux installations électriques et aux machineries seront exécutés comme suit :

Tableau 2-2 : Travaux d'installations électriques

Ligne principale	Branchement avec une ligne haute tension de 15kV depuis la voie d'accès du côté ouest du site. Raccordement interne de type souterrain au moyen des tuyaux en PVC.
Eclairage et Prises de courant	Installation des éclairages et prises de courant conformément aux spécifications du Tableau 2-4. La luminosité dans les salles de classes et les laboratoires sera basée sur les normes minimales du Japon. Tenant compte du déplacement la nuit, des réverbères seront mis en place.
Installations de faible intensité	Installation des équipements téléphoniques conformément aux spécifications du Tableau 2-4. Raccordement depuis la zone ouest du site. La partie japonaise se chargera des travaux principaux, tels que poteaux d'extension, canalisation souterraine, standard téléphonique et distribution de ligne téléphonique du standard jusqu'à la douille de chaque chambre. L'installation de l'appareil téléphonique sera prise en charge par la partie malienne. Les téléviseurs ne seront pas fournis.
Paratonnerre	Le site du Projet n'ayant pas subi de dégâts causés par une foudre, et l'installation d'un paratonnerre n'est pas obligatoire. Les bâtiments étant sans étage, le système de paratonnerre ne sera pas mis en place.
Système d'alarme de l'incendie et Système d'évacuation anti-incendie	L'installation de ces systèmes n'étant pas obligatoire, la mise en place ne fera pas l'objet du présent Projet.
Groupe électrogène	Le Projet préparera uniquement un espace pour l'installation du groupe électrogène, l'aménagement du groupe électrogène sera pris en charge par la partie malienne.

Tableau 2-3 : Travaux de machinerie

Système d'alimentation en eau	Raccordement de la conduite principale depuis la voie d'accès du côté ouest du site, et réception d'eau de ville à un seul point, puis distribution aux logements du personnel scolaire au moyen du compteur Un réservoir d'eau souterrain en béton sera installé près du point de branchement, et la distribution se fait par pompe de pression à partir de ce réservoir jusqu'aux points de réception de chaque bâtiment. Il n'y a pas de normes particulières pour la capacité d'un réservoir d'eau, le volume du réservoir sera de 40% de la quantité d'alimentation en eau par jour (20 tonnes environ). Du fait des faibles précipitations dans la région, l'eau de pluie ne sera pas utilisée.
Système d'assainissement des eaux usées	L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes (sanitaires uniquement) se fera à l'intérieur des bâtiments. En l'absence de réseau d'égout dans les environs, les eaux usées seront récupérées et traitées dans une fosse septique, puis les eaux usées traitées seront laissées s'infiltrer dans les sols du site par tranche d'infiltration.
Système d'eau chaude	Une chaudière électrique de type de ballon ne sera dotée que pour les douches des logements du personnel scolaire avec une capacité de 40ℓ.
Equipements sanitaires	Les équipements sanitaires comprennent : cuvettes et lavabos, pas d'urinoirs. Les canalisations utilisent des tuyaux en PVC et des articles disponibles localement.
Equipements contre les incendies	On aménagera un réservoir d'eau pour extinction d'un feu (60 tonnes) en utilisant les fondations du hall polyvalent. L'installation obligatoire d'extincteurs sera prise en charge par la partie malienne.
Système de gaz	Les bouteilles de gaz étant utilisées, le Projet ne fera pas de canalisation de la conduite de gaz.
Système de climatisation	Des climatiseurs de type de séparation (type mural) seront installés, conformément aux spécifications du Tableau 2-4.
Système de ventilation	Des appareils de ventilation seront installés, conformément aux spécifications du Tableau 2-4.

Tableau 2-4 : Spécifications des installations

		Eclairage	Prises de courant	Téléphone	Climatiseur	Ventilateur plafonnier	Système de ventilation	Note
Bâtiments de salles de classe	Salles de classe	●	●			●		
Bâtiment des laboratoires	Laboratoires	●	●			●	●	
	Salles de préparations	●	●			●		
Bibliothèque	Salle de lecture	●	●	●	●	●		
	Salle de stockage	●	●					
	Salle informatique	●	●	●	●	●		
	Infirmierie	●	●	●		●		
	Salle de repos	●	●			●		
	Salle d'attente	●	●			●		
	Toilettes	●						
Hall polyvalent	Hall polyvalent	●	●	●		●		
	Magasin	●	●					
	Réserve alimentaire	●						
	Office	●	●			●		
Bâtiment administratif	Bureau du directeur	●	●	●	●	●		
	Sanitaires du directeur	●					●	
	Secrétariat	●	●	●	●	●		
	Salle de documentation	●						
	Bureau de l'enseignant responsable des études	●	●	●	●	●		
	Atelier de confection du matériel pédagogique	●	●			●		
	Réserve	●						
	Salle des professeurs	●	●	●	●	●		
	Bureau du surveillant	●	●	●	●	●		
	Bureau comptable	●	●	●	●	●		
Sanitaires des professeurs	●							
Dortoirs Type - A, C	Chambres	●	●			●		
Dortoirs Type B	Chambres	●	●			●		
	Salle des douches	●						
Dortoirs Type-D	Chambres	●	●			●		
	Chambre de surveillant	●	●			●		
Toilettes	Type de chasse d'eau	●						
	Type de vidange	●						
Logement du personnel		●	●	●	●	●	●	
Local technique		●	●				●	

(5) Plan de matériaux de construction

Le Tableau 2-5 montre les spécifications et les raisons de sélection dans le présent Projet.

Tableau 2-5 : Spécifications et Raisons de sélection dans le présent Projet

parties	procédé local usuel	procédé du projet	justification
Structure principale			
fondations	béton armé	idem	application du procédé local
piliers	béton armé	idem	application du procédé local
armature	Bloc en béton	idem	application du procédé local
Partie extérieure			
Mur d'enceinte	Projection mortier colore, tyrolienne	idem	application du procédé local
Revêtement du couloir extérieur	carrelage	béton direct, truelle métallique	réduction des coûts
toiture	toiture en zinc coloré, dalles de béton	idem	application du procédé local
ouverture	fenêtres métalliques	idem	application du procédé local
Partie intérieure			
plancher	carrelage	idem	application du procédé local
Sol du hall polyvalent	carrelage (réfectoire, salle de discussion)	béton direct	réduction des coûts
Logements étudiants	carrelage	béton direct	réduction des coûts
Sol des toilettes	carrelage	idem	application du procédé local
murs intérieurs	enduit au mortier	enduit au mortier et revêtement de parpaings pour partie supérieure	réduction des coûts
Plafonds	contre-plaqué	plaques de plâtre	prévention des termites
Portes des salles de classe	portes métalliques	idem	application du procédé local

2-2-2-5 Plan de meubles, accessoires et équipements

(1) Meubles et Accessoires

Le contenu des meubles et accessoires à aménager dans le Projet est mentionné dans le Tableau 2-6.

Tableau 2-6 : Meubles et Accessoires

Bâtiments	Type de salle	Article (quantité)	Notes
Bâtiments des salles de classe	salles de classe	chaises bureaux pour élève (300) bureaux en fer de professeur (12) sièges de professeur (12), tableaux blancs (12)	
Bâtiments des laboratoires	laboratoires	tabourets (52)	
	salles de préparations	tables de travail (2), sièges (2), commodes en fer (6)	
Bibliothèque	salle de lecture	chaises empilables (52), siège (1), chaises pliantes (4) tables de lecture (8), étagères (20), portes magazines (2), chariot (1), commode en bois (1)	
	réserve	Etagères (10)	
	salle informatique	bureaux d'ordinateurs (20), sièges (22), tables de travail (2)	
	infirmierie	siège (1) tabourets (2), chariot inoxydable (1), table d'examen (1) commodes en fer (2), paravent (1)	
	salle de repos	lits simples (3)	
	salle d'attente	bancs (3)	
Hall polyvalent	hall polyvalent	chaises empilables (100), tables multi-usage (50)	
	Magasin	chaises empilables (100)	
Bâtiments administratifs	bureau du Directeur	bureau de travail (1), siège (1), chaises pliantes (4), commode en bois (1)	
	secrétariat	bureau de travail (1), siège (1), chaises pliantes (4), commode en bois (1)	
	bureau du directeur des études	bureau de travail (1), siège (1) chaises pliantes (4) commode en bois (1)	
	Atelier de confection du matériel pédagogique	tables de travail (2), tabourets (8)	
	magasin	commode en fer (2)	
	salle des professeurs	bureaux en fer (12), sièges (24), armoires (2), commode en fer (1), tableau blanc (1)	
	bureau du surveillant	bureau de travail (1), siège (1), chaises pliantes (2), commode en bois (1)	
	bureau comptable	bureau de travail (1), siège (1), chaises pliantes (2), tabouret (1)	
	Salle de documentation	Etagères (6)	
Logements étudiants	dortoirs	lits superposés (104)	
	chambre de Surveillant	bureau de travail (1), siège (1), lit simple (1)	

(2) Equipements

Les équipements à aménager dans le présent Projet seront les suivants : les matériels de base, les équipements du laboratoire, les équipements informatiques, les équipements audio-visuels et les équipements d'impression et de confection de matériels pédagogiques, que montre les tableaux ci-dessous :

Tableau 2-7 : Matériels de base

Numéro	Nom de l'équipement	Unité	Quantité
	Matériel Didactique de Base pour les Généralistes		
G1	Série de mesures de capacité	Jeu	7
G2	Globe Terrestre	Pièce	7
G3	Carte Géographique du Mali (Relief)	Pièce	1
G4	Carte d'Afrique (Politique et Physique)	Pièce	1
G5	Carte du Monde, Planisphère(Politique et Physique)	Pièce	1
G6	Planches de sciences naturelles	Jeu	1
G7	Niveau d'eau	Pièce	7
G8	Boussole	Pièce	7
G9	Thermomètre mural	Pièce	7
G10	Chaîne d'arpentaire	Jeu	7
G11	Balance	Pièce	7
G12	Série de mesure de poids	Jeu	7

Tableau 2-8 : Equipements de laboratoire (SNPC)

Numéro	Nom de l'équipement	Unité	Quantité
	Equipement du laboratoire		
	(1) Equipement du laboratoire pour SNPC		
N1	Loupe (Petite)	Pièce	5
N2	Loupe (Grande)	Pièce	5
N3	Cuves à dissection	Pièce	5
N4	Trousses à dissection	Jeu	5
N5	Modèle d'un Torse humain	Pièce	1
N6	Modèle d'une Squelette humaine	Pièce	1
N7	Encéphale démontable	Pièce	1
N8	Microscope optique	Pièce	5
N9	Lames porte objets	Jeu	1
N10	Lamelles couvre objets	Jeu	1
N11	Coffrets pour lames	Pièce	1
N12	Echantillons de roches	Jeu	1
N13	Logiciel didactique (CD-Rom)	Jeu	1

Tableau 2-9 : Equipements de laboratoire (MPC)

Numéro	Nom de l'équipement	Unité	Quantité
	Equipement du laboratoire		
	(2) Equipement du laboratoire pour MPC		
M1	Dispositif pour étude de la poussée d'Archimède	Jeu	5
M2	Manoscope à eau	Jeu	5
M3	Vases communicants	Pièce	5
M4	Cloche à vide	Pièce	5
M5	Densimètre	Jeu	5
M6	Anneau de S'Gravesande	Pièce	5
M7	Balance Roberval	Pièce	5
M8	Masses marquées en laiton	Jeu	5
M9	Boîte de masses à crochets	Jeu	5
M10	Dynamomètre linéaire (5N)	Pièce	5
M11	Dynamomètre linéaire (10N)	Pièce	5
M12	Poulie sur Chape de démonstration	Jeu	1
M14	Appareil pour l'étude de la dilatation linéaire (Pyromètre)	Pièce	1
M16	Thermomètre de démonstration	Pièce	5
M17	Thermomètres à liquide rouge	Pièce	5
M18	Ensemble électrostatique	Jeu	5
M19	Boussole	Jeu	5
M20	Rhéostats	Pièce	5
M21	Centrifugeuses à main	Pièce	5
M23	Oscilloscope	Jeu	5
M24	Pressiomètre	Jeu	5
M25	Multimètre	Pièce	5
M26	Coffret émetteur et récepteur radio	Jeu	5
M27	Générateur de fonctions	Jeu	5
M28	Ensemble modèles moléculaires	Jeu	5
M29	Tableau périodique illustré	Pièce	1
M30	PH mètre	Pièce	5

Tableau 2-10 : Equipements informatiques, audio-visuels et d'impression et de confection de matériels pédagogiques

Numéro	Nom de l'équipement	Unité	Quantité
	Equipement Informatique		
C1	Jeu d'Ordinateur Desktop pour l'administration et l'enseignement	Jeu	5
C2	Onduleur (Petite)	Pièce	5
C3	Imprimante	Pièce	5
C4	Equipement de connexion pour un réseau LAN avec fil.	Jeu	1
C11	Jeu d'Ordinateur Desktop pour entraînement et travail personnel (dans la salle informatique)	Jeu	20
C12	Jeu d'Ordinateur Desktop pour la bibliothèque	Jeu	1
C13	Serveur et équipement de connexion pour réseau LAN sans fil.	Jeu	1
C14	Onduleur (Petite)	Pièce	1
C15	Onduleur (Grande)	Jeu	1
C16	Imprimante	Pièce	2
C17	Scanner	Pièce	1
	Equipement d'audio-visuel		
AV1	Ensemble de Projecteur multimédia	Jeu	3
	Equipement d'Imprimante		
P1	Photocopieur numérique	Pièce	2
P2	Photocopieur numérique (pour Atelier de Confection)	Pièce	1
P3	Machine a reliure gabarit	Pièce	2

2-2-3 Plans de concept sommaire

Se référer à l'Appendice 7.

2-2-4 Plans d'exécution des travaux et d'approvisionnement

2-2-4-1 Plans d'exécution des travaux et d'approvisionnement par l'Agent d'approvisionnement

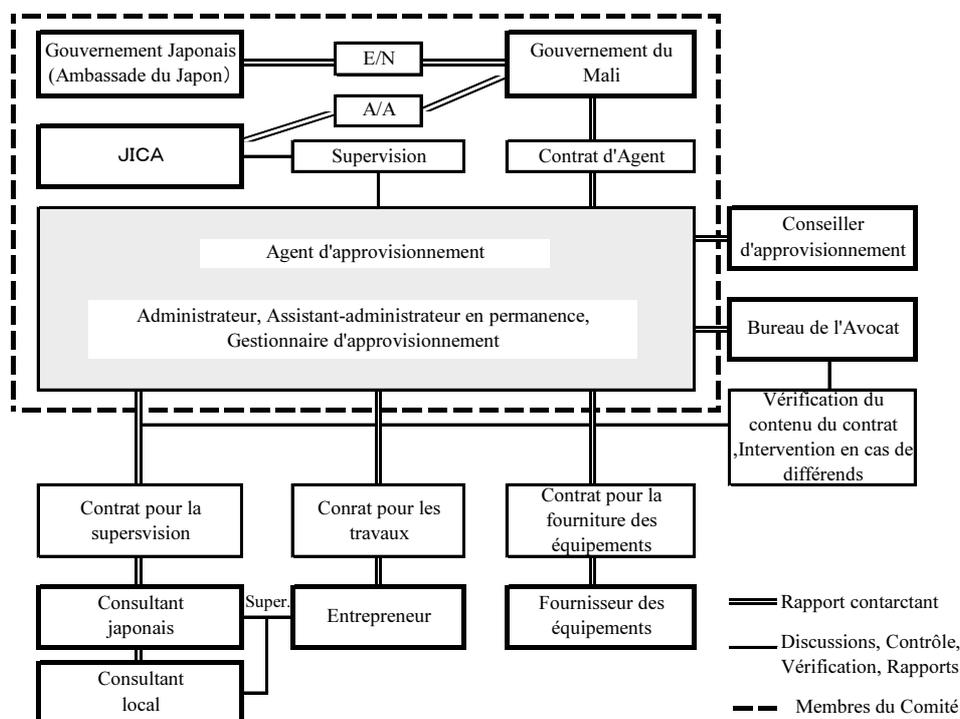


Figure 2-1 : Structure de l'Exécution du Projet

(1) Exécution du Projet au moyen de l'Agent d'approvisionnement

L'exécution du présent Projet nécessite l'approbation du Conseil des ministres du Japon après l'examen des autorités japonaises basé sur le présent rapport. Après l'approbation du Conseil des ministres japonais, l'Echange de Notes (E/N) sera signé entre les deux gouvernements pour la mise en œuvre du Projet. Sur la base de l'E/N, du Procès-verbal approuvé (PVA) et de l'Accord de l'Aide (A/A) signé avec la JICA, le gouvernement malien conclura le Contrat d'Agent avec l'Agent d'approvisionnement japonais (JICS) auquel il confie d'exécuter le Projet.

(2) Comité

Après la signature de l'E/N, un comité sera créé. Les membres du comité sont composés des représentants des deux gouvernements et de la JICA et le représentant du gouvernement du Mali devra présider ce comité. Dans le présent Projet, les membres principaux sont l'Ambassade du Japon au Mali, le Bureau de la JICA au Sénégal et le gouvernement du Mali. De plus, un représentant de l'Agent d'approvisionnement participe au comité en tant qu'observateur. Dans ce Comité, on peut discuter et coordonner sur les problèmes rencontrés au cours de l'exécution

du Projet.

(3) Agent d'approvisionnement

L'Agent d'approvisionnement devra ouvrir un bureau local à Bamako pour l'approvisionnement des bureaux d'étude locaux, des conseillers d'approvisionnement, des avocats, des entrepreneurs, et des fournisseurs des meubles et équipements.

La figure ci-après montre la structure de l'Agent d'approvisionnement pour l'exécution du présent Projet.

Agent d'approvisionnement (Siège au Japon)

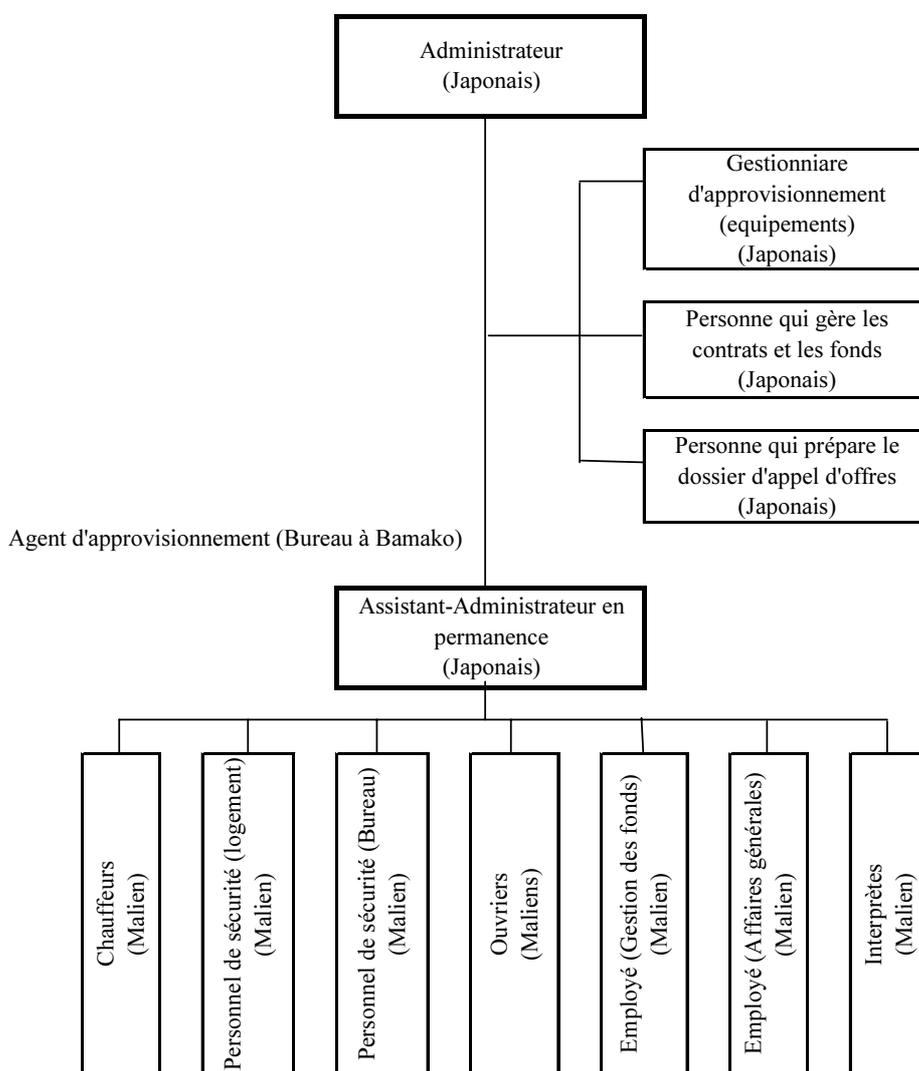


Figure 2-2 : Structure de l'Agent d'approvisionnement

Le personnel japonais de l'Agent d'approvisionnement et les rôles sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2-11 : Personnel japonais et Rôles de l'Agent d'approvisionnement

Poste	Services	Contenu des services
Administrateur	Au Japon	Néant
	Au Mali (temporaire)	En tant que responsable représentant de l'Agent, il dirige le Projet et gère les fonds.
Assistant-Administrateur en permanence	Au Japon	Néant
	Au Mali (en permanence)	En tant que responsable local de l'Agent, il ouvre un bureau à Bamako pour fournir les services suivants : assistance à la procédure de l'appel d'offres et de la conclusion des contrats, paiement, rapports auprès du gouvernement malien, de l'Ambassade du Japon au Mali et de la JICA au Sénégal
Gestionnaire d'approvisionnement	Au Japon	Assistance à la préparation du dossier d'appel d'offres, Réponses aux questions relatives aux équipements
	Au Mali (temporaire)	Etudes sur les conditions générales de l'appel d'offres et les spécifications des équipements
Personne qui prépare le dossier d'appel d'offres	Au Japon	Préparation du dossier d'appel d'offres (Avant-projet du P-V des conditions de l'appel d'offres, Conditions de l'appel d'offres, Avant-projet du modèle d'un contrat)
	Au Mali	Néant
Personne qui gère les contrats et les fonds	Au Japon	Services relatifs à la gestion des contrats et des fonds (Ouvrir un compte bancaire au nom de l'Agent, déplacement des fonds, paiements (transfert d'argent))
	Au Mali	Néant

Personnel local

Employés de bureau (gestion des fonds, Affaires générales), Ouvriers, Personnel de sécurité (Bureau et Logement), Chauffeurs, Interprètes

(4) Consultant pour le contrôle des travaux

Pour le contrôle des travaux (supervision), étant donné qu'il est jugé que le Consultant, effectuant l'étude de la revue pour la mise en œuvre, doit continuer l'exécution du Projet pour la bonne marche, la JICA recommande à la partie malienne d'engager le même Consultant que celui de la présente étude.

Pour la supervision des travaux, le Consultant japonais conclura un contrat de sous-traitance avec un bureau d'étude local.

(5) Conseiller d'approvisionnement

Au Mali, il faut obtenir un arrêté du Ministère des Finances portant sur l'exonération des droits de douane et des taxes par projet. Pour obtenir rapidement un arrêté du Ministère des Finances relatif à la franchise, il faut demander des conseils d'un conseiller

d'approvisionnement (local), qui se connaît aux procédures y afférentes, pour l'Agent d'approvisionnement et les personnes concernées du gouvernement malien. De plus, pour exclure les pratiques frauduleuses ou malhonnêtes, en vue d'avancer le Projet comme prévu, il est nécessaire qu'on demande des conseils du conseiller d'approvisionnement, ayant beaucoup d'informations sur les soumissionnaires. En ce qui concerne la sélection du conseiller d'approvisionnement, il est préférable de sélectionner par la remise de proposition, soit l'Agence d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE), soit l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER) qui ont beaucoup d'expérience en tant qu'agent d'approvisionnement.

(6) Avocat

Au Mali, en cas de différends, une réconciliation ou un arrangement à l'amiable prenant trop de temps ne sont pas généralisées et on compte sur l'arbitrage juridique avec les avocats engagés par les deux parties. A cet effet, la présence d'un avocat est indispensable pour résoudre les troubles. D'autre part, il est nécessaire de consulter un avocat pour préparer le dossier d'appel d'offres selon les lois locales et la coutume commerciale. Quant à la sélection de l'avocat, il est préférable de sélectionner un avocat travaillant actuellement ou ayant travaillé dans le passé avec les personnes juridiques japonaises.

2-2-4-2 Points à remarquer lors de l'exécution des travaux et de l'approvisionnement

(1) Problèmes prévus à la phase de l'exécution du Projet

Dans le cadre de l'aide financière non remboursable pour le développement des communautés, le Projet est exécuté principalement par les acteurs locaux et, donc, de divers problèmes seront causés lors de l'exécution du Projet. Le tableau ci-après montre les problèmes et les résolutions prévus jusqu'à présent :

Tableau 2-12 : Problèmes et Résolutions prévus lors de l'exécution du Projet

Problème	Contenu de problèmes	Résolutions, etc.
Problèmes d'argent	Détourner une avance, s'enfuir avec de l'argent, ou frauder	Assurer un cautionnement pour l'avance
	Faillite des entrepreneurs ou fournisseurs contractants	Confirmer l'aspect financier des entreprises et les résultats des travaux Assurer un cautionnement pour la bonne fin d'exécution
Problèmes des contrats	Différends relatifs aux contrats	Exploitation des bureaux d'avocats locaux
	Sélection des entreprises non appropriés à cause de contrefaçon des documents, de fuite des informations confidentielles et/ou de déclaration fausse	Confirmer l'aspect financier des entreprises et les résultats des travaux
Problèmes des travaux	Retard des travaux / Mauvaise qualité	Contrôle approfondi des produits Faire rapporter sérieusement, Contrôle minutieux des travaux.

(2) Dispositions pour l'exonération des droits de douane et des taxes

On sera exonéré des droits de douane et des taxes après avoir obtenu un arrêté du Ministère des Finances portant sur l'exonération.

1) Obtention d'un arrêté du Ministère des Finances portant sur la franchise

- L'Agent d'approvisionnement devra préparer les documents nécessaires et faire une demande d'un arrêté du Ministère des Finances.

Documents de demande	Photocopie de l'E/N, Photocopie du Contrat d'Agent, Avant-projet de l'arrêté du Ministère des Finances, Lettre de demande du Ministre de l'Education au Ministre des Finances
Examen des documents	Directeur des Affaires Générales et Financières (DAF) → le Ministre de l'Education → le Ministre des Finances → Secrétariat Général du Gouvernement → Direction Générale des Impôts → Signature du Ministre des Finances

2) Demande d'exonération des taxes / Demande de dédouanement avec franchise

- Après la délivrance de l'arrêté relatif à l'exonération par le Ministère des Finances, les entrepreneur / fournisseur devront faire une demande d'exonération des taxes pour les produits à acheter localement ou une demande de dédouanement avec franchise pour les produits importés.

Demande d'exonération des taxes

Documents de demande	Facture pro forma, Photocopie de l'arrêté du Ministère des Finances portant sur l'exonération, Photocopie du contrat, Lettre de demande
Examen des documents	Agent d'approvisionnement → Directeur de CPS du MEBALN → Direction Générale des Impôts → Direction Générale des Douanes

Demande de dédouanement avec franchise

Documents de demande	Facture pro forma, Liste des produits, Photocopie de l'arrêté du Ministère des Finances portant sur la franchise, Photocopie du contrat, Lettre de demande
Examen des documents	Agent d'approvisionnement → Directeur de CPS du MEBALN → Direction Générale des Douanes

2-2-4-3 Division en lots / Plan d'appel d'offres

(1) Division en lots, Plan d'appel d'offres

1) Composition sommaire des lots

« Travaux de construction »

Tenant compte de l'usage des bâtiments, de la disposition, de la priorité des installations à aménager, le calendrier d'exécution par bâtiment, et les résultats de commandes locales, il est jugé synthétiquement que les travaux de construction seront commandés en trois lots. La superficie de chaque lot est mentionnée dans le tableau ci-après :

Tableau 2-13 : Division en lots

N° de lot	Bâtiment	Superficie (m ²)	Nombre	Total (m ²)	Surface par lot (m ²)
1	Bâtiments de salles de classe	280,80	4	1.123,20	2.290,94
	Bâtiment de laboratoires	261,00	1	261,00	
	Bâtiment Bibliothèque	371,70	1	371,70	
	Bâtiment administratif	407,70	1	407,70	
	Bâtiments-Latrines A-1	46,17	2	92,34	
	Salle de machines	35,00	1	35,00	
2	Bâtiment du Hall polyvalent	394,87	1	394,87	1.608,88
	Dortoir Type A	140,80	2	281,60	
	Dortoir Type B	140,80	4	563,20	
	Dortoir Type C	105,60	1	105,60	
	Dortoir Type D	140,80	1	140,80	
	Bâtiment-Latrine A-2	33,21	1	33,21	
	Bâtiment-Latrine B	44,80	2	89,60	
3	Bâtiment de logement A	168,00	1	168,00	640,50
	Bâtiment de logement B	126,00	3	378,00	
	Bâtiment de logement C	94,50	1	94,50	
				Total	4.540,32

« Approvisionnement des meubles et des équipements »

Pour l'approvisionnement des meubles et des équipements, selon les coutumes locales, on fera les commandes séparées pour les travaux de construction, les meubles et les équipements.

2) Plan d'appel d'offres

On commencera l'appel d'offres par le lot 1 et le lot 2 pour les travaux de construction, puis on continuera l'appel d'offres pour les meubles (1 lot) et pour les équipements (1 lot). Suivant le résultat de l'appel d'offres précédent, le reliquat des fonds du Projet sera fluctué et le lot 3 des travaux de construction sera un lot d'ajustement.

Lorsque le reliquat sera inférieur au montant estimé pour le lot 3, on fera un ajustement des composantes du lot 3 en éliminant les composantes moins prioritaires, selon l'ordre de priorité des composantes qu'on a déjà confirmé avec le gouvernement du Mali. Après cet ajustement, on demandera un accord du Comité et procédera à l'appel d'offres du lot 3.

i) Approvisionnement de l'entrepreneur de construction

Les entrepreneurs de construction maliens doivent s'inscrire à l'Etat et être classés en catégories de A~G. Actuellement, 785 entreprises et sociétés sont inscrites au total. La classification en catégorie se fait par le capital total et le nombre des ingénieurs. Il est stipulé que chaque entreprise ne doit pas conclure de contrat dont le montant dépasse dix fois plus de son capital total. (Cependant, les entreprises classées en catégorie A ne sont pas limitées au montant contractant.)

Dans les entreprises classées en catégorie D~G, ni les ingénieurs ni les engins des travaux ne sont pas nombreux. Donc, on fera l'appel d'offres qui portera sur les entreprises classées en catégories A~C.

Tableau 2-14 : Appel d'offres pour les travaux de construction

Mode d'appel d'offres	Appel d'offres concurrentiel international
Qualification	Post-Qualification
Nombre de lots	3
Avis d'appel d'offres	L'avis d'appel d'offres sera lancé dans le journal national (LESSOR).
Dossier d'appel d'offres	Conditions du soumissionnaire, Modèle du contrat, Plans, Spécifications, Bordereau des prix, etc.
Durée de l'avis à la soumission	60 jours

ii) Approvisionnement des meubles

Tableau 2-15 : Appel d'offres pour la fourniture des meubles

Mode d'appel d'offres	Appel d'offres concurrentiel international
Qualification	Post-Qualification
Nombre de lots	1
Avis d'appel d'offres	L'avis d'appel d'offres sera lancé dans le journal national (LESSOR).
Dossier d'appel d'offres	Conditions du soumissionnaire, Modèle du contrat, Plans, Spécifications, Bordereau des prix, etc.
Durée de l'avis à la soumission	30 jours

iii) Approvisionnement des équipements

Tableau 2-16 : Appel d'offres pour la fourniture des équipements

Mode d'appel d'offres	Appel d'offres concurrentiel international
Qualification	Post-Qualification
Nombre de lots	1
Avis d'appel d'offres	L'avis d'appel d'offres sera lancé dans le journal national (LESSOR).
Dossier d'appel d'offres	Conditions du soumissionnaire, Modèle du contrat, Plans, Spécifications, Bordereau des prix, etc.
Durée de l'avis à la soumission	30 jours

2-2-4-4 Plan de contrôle des travaux

Après avoir reçu la recommandation de la JICA, le Consultant japonais, effectuant l'étude de la revue pour la mise en œuvre du Projet, se chargera du contrôle des travaux. Le superviseur technique en permanence du Consultant japonais fournira les services suivants en collaboration avec le bureau d'études local :

1) Services principaux

Confirmation du contenu des travaux suivant les documents et plans de concept, Contrôle qualité, Inspection des produits, Prise des mesures lors de modifications du concept, Orientation technique, Rapports opportuns auprès de l'Agent d'approvisionnement et du gouvernement malien, Rapport intermédiaire, Inspection de l'achèvement des travaux, Inspection des défauts, Rédaction des rapports de supervision, etc.

2) La structure du Consultant pour le contrôle des travaux du présent Projet est mentionnée ci-dessous :

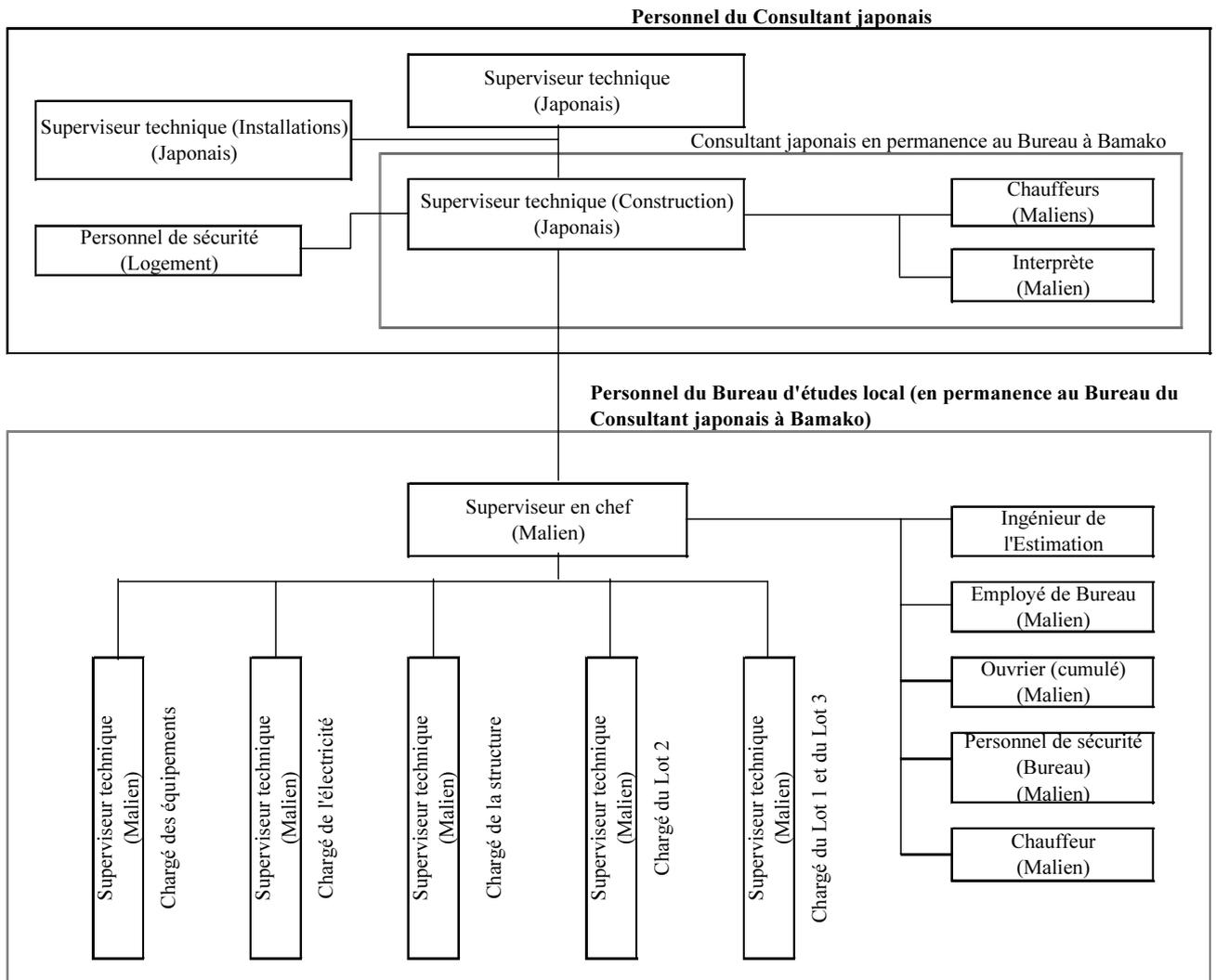


Figure 2-3 : Structure du Consultant pour le contrôle des travaux

Le personnel du Consultant japonais et les rôles sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2-17 : Personnel et Rôles du Consultant japonais

Poste	Services	Contenu des services
Superviseur technique (chargé de l'appel d'offres)	Au Japon	Réponse aux questions des soumissionnaires éventuels sur le dossier d'appel d'offres
	Au Mali (temporaire)	Elaboration du dossier d'appel d'offres (documents techniques), Assistance aux services de l'évaluation de la soumission et du contrat, Inspection de l'achèvement des travaux
Superviseur technique (chargé du contrôle des travaux)	Au Japon	Néant
	Au Mali (en permanence)	Il restera au Mali du commencement des travaux jusqu'à l'achèvement et dirigera le bureau d'études local pour le contrôle des travaux. Visite au site, Rédaction des rapports mensuels Chargé de l'Inspection de l'achèvement des travaux prévue dans un an, et Rédaction du rapport
Superviseur technique (chargé des installations et équipements)	Au Japon	Vérifier et examiner les spécifications des installations des soumissionnaires lors de la soumission Vérifier et examiner les spécifications des équipements lors de la livraison
	Au Mali	Néant

«Personnel local»

Chauffeurs, Interprètes, Personnel de sécurité (Logement)

« Personnel du bureau d'études local»

Superviseur en chef (construction), Superviseur technique (construction), Superviseur technique (structure), Superviseur technique (électricité), Superviseur technique (machinerie), Ingénieur de l'estimation, Employés de bureau, Personnel de sécurité (Bureau), Chauffeurs.

2-2-4-5 Plan du contrôle qualité

Le contrôle qualité consiste en vérification du plan d'exécution des travaux des, plans de construction et des échantillons, en inspections diverses et en assistance aux inspections sur site, etc. Les éléments principaux du contrôle qualité des travaux de gros œuvre sont mentionnés dans le tableau ci-après :

Tableau 2-18 : Principaux éléments du contrôle qualité des travaux de gros œuvre

Travaux	Éléments	Mode d'inspection	Fréquence du contrôle
Terrassement	Superficie du sol	Contrôle visuel	Lors de l'achèvement de la fouille à chaque site
Travaux de fers à béton et de coffrage	Armatures	Inspection de l'armature	Avant le coulage
	Coffrage	Inspection du coffrage	Avant le coulage
Travaux de béton	Gâchage	Contrôle des performances	Par type de béton
	Coulage	Essais des consistances (affaissement)	Par endroit de coulage
	Résistance	Essai de compression avec échantillonnage	Par endroit de coulage

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériaux de construction

Concernant les matériaux de construction pour le gros œuvre, les ciments importés se trouvent au marché local et les agrégats locaux aussi. Pour les matériaux de toiture et les mobiliers d'acier, on travaille les matières premières importées au Mali. Le Tableau 2-19 montre les pays d'origine éligibles pour l'approvisionnement en principaux matériaux de construction :

Tableau 2-19 : Informations sur l'approvisionnement en principaux matériaux de construction

Matériaux	Pays d'origine	Remarques
Ciment	Côte-d'Ivoire, Sénégal, Togo	Matériaux disponibles aux marchés locaux
Agrégats	Mali	
Armature	Mali, France, Afrique du Sud	
Cadre métallique	Mali, France, Afrique du Sud	Possible d'approvisionner en matériaux fabriqués au Mali à partir des matières premières importées
Bloc en béton	Mali	Possible d'approvisionner en produits localement fabriqués
Matériaux de coffrage	Côte-d'Ivoire, Guinée	Matériaux circulant sur le marché local
Matériaux de toiture	Mali	Possible d'approvisionner en produits fabriqués au Mali
Menuiserie	Mali	Possible d'approvisionner en bois et contreplaques, fabriqués au Mali, via importation de la Côte d'Ivoire
Mobiliers d'acier	Mali	Possible d'approvisionner en produits fabriqués ou montés au Mali après importation des profilés d'acier
Peinture	Mali	

2-2-4-7 Calendrier d'exécution du Projet

Il est prévu que la délivrance de l'arrêté du Ministère des Finances demande 3 mois, la procédure de l'appel d'offres jusqu'à la conclusion du contrat 8 mois, la procédure d'exonération des taxes par l'entrepreneur 5 mois (parmi, 2 mois se chevauchent avec la période de préparation des travaux) et les travaux de construction 17,5 mois (Lot 1 et Lot 2 : 15 mois, Lot 3 : 13 mois, cependant, le Lot 3 commencera 4,5 mois après les Lots 1 et 2). Par conséquent, la durée totale de l'exécution du Projet sera de 32 mois (Dans cette durée, l'inspection des défauts n'est pas incluse).

Année	2009												2010												2011											
	Année fiscale japonaise 2009												Année fiscale japonaise 2010												Année fiscale japonaise 2011											
Mois	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Conseil des ministres, E/N	▲	▲																																		
Contrat d'Approvisionnement			▲																																	
Fermeture du Bureau de l'Agent d'approvisionnement																																				
Réunion du Comité																																				
Procédure de la délivrance de l'exonération des taxes, par le Ministère des Finances																																				
Procédure de l'exonération des droits de douane et des taxes																																				
Lot 1 et Lot 2 pour les Installations																																				
Appel d'offres ~																																				
Contrat																																				
Travaux																																				
Meubles																																				
Appel d'offres ~																																				
Contrat																																				
Equipements																																				
Appel d'offres ~																																				
Contrat																																				
Lot 3 pour les Installations																																				
Appel d'offres ~																																				
Contrat																																				
Travaux																																				

2-3 Tâches à la charge de la partie malienne

Pour la réalisation du présent Projet, la partie malienne devra prendre en charge les points suivants :

- (1) Fournir à la partie japonaise toutes les informations et tous les documents nécessaires à la réalisation des différents volets du programme de coopération.
- (2) Faire la demande et obtenir les différentes autorisations nécessaires pour le Projet, telles que le permis de construction, etc., exigées par les lois maliennes.
- (3) Démolir les bâtiments existants dans le site ainsi que dégager et niveler l'emplacement
- (4) Faire les travaux de fourniture des facilités pour les distributions :
 - 1) électricité : branchement du réseau de distribution électrique depuis la voie d'accès jusqu'au site
 - 2) alimentation en eau : aménagement de la conduite principale d'eau depuis la voie d'accès du côté ouest jusqu'au site
 - 3) téléphone : extension de la ligne téléphonique jusqu'au site
- (5) Prendre en charge les travaux d'aménagement extérieur, tels que portail, enceintes et jardins paysagers et d'autres travaux annexes.
- (6) Aménager le groupe électrogène.
- (7) Exonérer les personnes morales et individuelles qui travaillent pour le Projet, des droits de douane, taxes intérieures et autres levées fiscales imposées dans le Mali.
- (8) Prendre les dispositions nécessaires pour le visa d'entrée et le permis de séjour des personnes concernées dont les Japonais, etc., travaillant pour le Projet.
- (9) Assurer le personnel, tel que les enseignants et les personnes d'administration, et le budget nécessaires à la gestion et l'entretien scolaires après la réalisation des installations du Projet.
- (10) Après la réalisation des travaux, assurer une exploitation et une gestion appropriées et efficaces des installations construites et équipements fournis sous la responsabilité de la partie malienne. Par ailleurs, en cas de demandes par les autorités japonaises, rapporter rapidement les conditions d'usage des installations et équipements.

2-4 Plan de gestion et de maintenance du Projet

2-4-1 Plan de gestion

A chaque IFM, le personnel est affecté comme suit : un directeur de IFM, un enseignant responsable des études et un responsable d'encadrement (ces trois personnes sont des cadres), les enseignants de chaque discipline, le personnel de comptabilité, les secrétaires, les délégués d'élèves, le personnel soignant, les bibliothécaires, les chauffeurs, le personnel de sécurité, etc. Se référant aux normes du personnel scolaire, établies par le MEBALN, on a estimé le nombre de l'effectif nécessaire à la gestion de l'IFM de Kati, comme le montre le Tableau 2-20. On a calculé aussi le nombre d'enseignants nécessaires sur la base des cours programmés. Le tableau 2-21 indique le résultat de ce calcul. Au Mali, le recrutement de nouveaux enseignants commence environ 6 mois avant l'ouverture d'une école, et l'école sera ouverte après avoir déterminé la structure organisationnelle et du personnel de l'établissement. L'AE de Kati, prenant une part approfondie à l'organisation de l'IFM de Kati, se charge du recrutement des enseignants et du paiement de leur salaire. Par rapport aux conditions du personnel affecté aux autres IFM existants de taille similaire, il est jugé que l'affectation du personnel à l'IFM de Kati ne pose pas de difficultés particulières. De plus, la proximité de l'IFM et de l'AE de Kati devrait faciliter l'appui administratif et la gestion de l'IFM par l'AE de Kati.

Tableau 2-20 : IFM de Kati - Personnel administratif nécessaire

Fonction / Service	Personnel	Détails
Direction	3	directeur (1), enseignant responsable des études (1), responsable d'encadrement (1)
Comptabilité	2	économiste (1), aide-économiste (1)
Secrétariat/affaires administratives	6	secrétaire (1), dactylo (2), RP (1), photocopiste (1), chauffeur / dépanneur (1)
Sécurité	1	gardien (1)
Surveillant/délégués d'élèves	3	délégué en chef d'élèves (1), responsable des élèves (2)
Personnel soignant	2	Infirmier (1), aide-soignant (1)
Bibliothécaire	2	bibliothécaire en chef (1), bibliothécaire (1)
Maintenance / Réparation	4	mécano-électricien (1), plombier (1), chauffeur de tracteur (1), ouvrier (1)
Enseignants	26	Voir le Tableau 2-21
TOTAL	49	—

Tableau 2-21 : IFM de Kati- Nombre d'enseignants par discipline

Discipline	Maths	Histoire -Géographie	Physique -Chimie	Sciences Naturelles	Français	Ethique	Education physique	Agriculture et Elevage	Technologie	Anglais	Arts	Enseigne ment ménager	Musique	Littérature	Psychologie de	TOTAL
Nb	3	1	4	2	3	2	1	1	1	1	1	1	1	2	2	26

Par ailleurs, la Direction Administrative et Financière (DAF) du MEBALN est responsable de la budgétisation de chaque IFM dont le budget de fonctionnement (dont les détails : 1- les charges de personnel, 2- les frais de fournitures, 3- les matériels pédagogiques, 4- les frais de carburant, 5- l'entretien de l'établissement, 6- la maintenance du parc automobile de l'école, 7- les soins et médicaments) est chargé par l'Etat. D'autre part, en ce qui concerne les dépenses courantes (éclairage et chauffage), les factures y afférentes sont directement envoyées aux autorités régionales qui règlent ces factures, ce qui signifie les dépenses courantes de l'IFM de Kati seront chargées par la région de Koulikoro.

2-4-2 Plan de maintenance

La maintenance de l'IFM de Kati sera assurée par le personnel en charge de l'IFM de Kati. D'après les normes du personnel scolaire à chaque IFM, 4 personnes seront affectées au service de Maintenance et Réparation. Se référant aux exemples d'autres IFM et aux principes du MEBALN, ces personnes s'occupent, en collaboration avec les élèves, des 3 activités suivantes :

(1) Nettoyage quotidien

Le nettoyage quotidien est assuré par les élèves de l'IFM.

(2) Petites Réparations

Sous la direction du directeur de l'IFM, le personnel du service de maintenance et réparation est tenu d'assurer des réparations relatives aux installations, telles que murs, planchers, fenêtres, etc., et des réparations relatives aux mobiliers, tels que tables, chaises, etc., ainsi que des réparations des appareils et équipements.

(3) Réparations compliquées

Si une réparation est compliquée, cette réparation sera confiée aux prestataires de service privés de l'extérieur et sera payée par les frais d'entretien et de maintenance de bâtiment dans le budget de fonctionnement attribué par la DAF du MEBALN.

2-5 Coût approximatif du Projet

2-5-1 Coût approximatif du programme de coopération

Sur la base des tâches à prendre en charge par chaque gouvernement, le détail du coût approximatif à la charge de la partie malienne est estimé ci-après selon les conditions de calcul ci-dessous (2). Cependant, ce montant ne signifie pas le montant plafond du don déterminé par l'Echange de Notes.

(1) Coût à la charge de la partie malienne

Tableau 2-22 : Coût à la charge de la partie malienne

Articles	En monnaie locale (en mille Fcfa)	En yens japonais (en mille yens japonais: ¥ 1 000-)
Terrain de Basket-Ball	20 692 Fcfa	¥ 5 182
Terrain de Foot-Ball	28 380 Fcfa	¥ 7 108
Clôture et mur de séparation des logements	119 984 Fcfa	¥ 30 050
2 Postes de garde	7 884 Fcfa	¥ 1 975
Démolition des bâtiments existants	1 636 Fcfa	¥ 410
Nivellement du terrain	2 673 Fcfa	¥ 669
Groupe Electrogène	14 577 Fcfa	¥ 3 651
Commissions bancaires	2 927 Fcfa	¥ 733
Total	198 753 Fcfa	¥ 49 778

(2) Conditions de calcul

Le coût approximatif mentionné ci-dessus a été calculé selon les conditions suivantes :

- A) Date de calcul : Octobre 2008
- B) Taux de change : 1 Franc CFA = 0,25045 yen japonais 1 US \$ = 107,12 JP¥
1 EURO = 164,29 JP¥
- C) Durée du Projet : 32 mois
- D) Le présent Projet sera réalisé dans le cadre de l'aide pour le développement des communautés.

2-5-2 Frais de gestion et de maintenance

(1) Frais de gestion et de maintenance des installations et équipements du Projet

Les frais annuels nécessaires à la gestion et la maintenance des installations et équipements

faisant l'objet du Projet sont classés en trois catégories :

- 1) les frais de fonctionnement (personnel, fournitures de bureaux, matériels pédagogiques, carburant, entretien et maintenance des bâtiments, entretien et maintenance des véhicules, soins et médicaments),
- 2) les frais d'eau et d'électricité, et
- 3) les bourses d'études.

Les différents frais nécessaires à la gestion de l'IFM de Kati sont détaillés par catégorie ci-après.

Par ailleurs, pour calculer les frais relatifs à la catégorie 1-les frais de fonctionnement et à la catégorie 2- les frais d'eau et d'électricité, on se réfère aux frais réels de l'IFM de Sikasso, ayant une même taille en nombre d'élèves que l'IFM de Kati.

1) les frais de fonctionnement

Le tableau ci-après montre les détails des frais de fonctionnement, attribués à l'IFM de Sikasso par le MEBALN. L'IFM de Sikasso étant de même envergure que l'IFM de Kati, il est prévu que l'IFM de Kati nécessitera presque le même montant des frais de fonctionnement de l'IFM de Sikasso.

Tableau 2-23 : Détails des frais de fonctionnement de l'IFM de Sikasso

Article	Budget (unité : 1000 CFA)
Personnel	61 582
Fournitures de bureaux	4 406
Matériels pédagogiques	12 800
Carburant	4 280
Entretien et maintenance des bâtiments	3 246
Entretien et maintenance des véhicules	2 140
Autres (médicaments...)	793
TOTAL	89 247

Source: DAF

2) Frais d'eau et d'électricité

On a calculé les frais d'eau et d'électricité avec les conditions suivantes :

Quantité de consommation d'eau par jour : 50 tonnes.

Utilisation électrique par jour : 8 heures dans les locaux d'administration et de formation
 5 heures dans les dortoirs d'élèves
 12 heures dans les logements des professeurs

Tableau 2-24 : Frais d'électricité et d'eau de l'IFM de Kati

Articles	Budget (unité : 1000 CFA)
Frais d'électricité	1 782
Frais d'eau	752
Total	2 535

3) Bourses d'études

Sur la base de 800 élèves prévus à l'IFM de Kati (1^{ère} - 3^{ème} année : 600 élèves, 4^{ème} année : 200 élèves) , les bourses d'études nécessaires aux élèves de l'IFM de Kati sont estimées comme suit :

Tableau 2-25 : Bourses d'études de l'IFM de Kati

Bourses d'études (détail)	Allocation par élève	Année d'étude	IFM de Kati (1000FCFA)	Mode de calcul
1. Allocation mensuelle	26 250 Fcfa / mois × 9 mois	toutes	189 000	26 250 Fcfa / mois × 9 mois × 800 élèves
2. Allocation générale	36 250 Fcfa × 1 fois	toutes	29 000	36 250 Fcfa × 800 élèves
3. Allocation de repos	40 000 Fcfa × 1 fois	toutes	32 000	40 000 Fcfa × 800 élèves
4. Allocation de formation	8 750 Fcfa / mois × 9 mois	4 ^{ème}	15 750	8 750 Fcfa / mois × 9 mois × 200 élèves
Total			265 750	

Le tableau ci-après montre l'ensemble des frais de gestion et de maintenance de l'IFM de Kati, calculé sur la base des résultats de calcul de 1 – 3 ci-dessus :

Tableau 2-26 : Estimation des Frais de gestion et de maintenance de l'IFM de Kati

Article	Montant (1000 FCFA)
1. Frais de fonctionnement	89 247
2. Frais d'eau et d'électricité	2 535
3. Bourses d'études	265 750
Total	357 532

(2) Apport additionnel du MEBALN

Le MEBALN devra assurer le montant de 357 532 000 Fcfa, comme frais de gestion et de maintenance de l'IFM de Kati. Ce montant ne représente que 0,21% du budget provisoire de l'Education de l'exercice 2007 (172 080 801 000 Fcfa), et il est donc jugé que cette charge additionnelle ne sera pas insurmontable pour le gouvernement malien.

Chapitre 3: Evaluation du Projet et Recommandations

Chapitre 3: Evaluation du Projet et recommandations

3-1 Résultats attendus du Projet

Les résultats attendus par la réalisation de ce projet sont indiqués ci-dessous.

Conditions actuelles et Problèmes	Remèdes par la coopération non-remboursable	Effets Directs Attendus	Effets Indirects Attendus
<p>1) 952 enseignants sont en manque actuellement au Mali pour l'année 2005/2006. En 2015 ce chiffre pourrait atteindre jusqu'à 17.500 enseignants en déficit.</p> <p>2) Sous l'Académie d'Enseignement de Kati, il n'existe qu'un seul IFM à Kangaba et une demande pour un autre IFM aux alentours du district de Kati est très élevée.</p>	<p>Création d'un nouvel IFM sous l'AE de Kati, proprement équipé avec les locaux de formation, d'administration et d'habitations, avec mobiliers et accessoires et, le fournissement des équipements des matériaux pédagogiques, et du laboratoire, équipements informatiques, de l'audio-visuel, d'imprimerie et de confections.</p>	<p>1) Un institut de formation des maîtres équipé en installations et en équipements nécessaires à la formation des enseignants de premier et second cycles de l'Enseignement fondamental dans l'Académie de l'Education de Kati.</p> <p>2) Une installation de formation pouvant accueillir 200 étudiants de chaque année dans l'établissement ci-dessus est aménagée.</p>	<p>1) Amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental au Mali du fait de l'augmentation du nombre d'enseignants diplômés proprement formés.</p> <p>2) Les étudiants habitant la région de Koulikoro et aspirant à devenir les futurs enseignants peuvent poursuivre leurs études dans la même région, ce qui résulterait une amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental de la région.</p> <p>3) En collaborant avec l'Académie de l'Education de Kati, il est envisageable que l'ouvrage serait utilisé comme lieu de formation continue des enseignants actifs pendant les périodes de vacances ou autres périodes non-utilisé.</p>

3-2 Recommandation

3-2-1 Thèmes à être abordés par la partie malienne et recommandation

Les points suivants devront être réalisés par la partie malienne pour obtenir des effets durables du Projet.

(1) Préparation rapide et efficace de l'ouverture de l'établissement

La partie malienne devra préparer l'ouverture de l'établissement, dans le peu de temps entre la réception des travaux et la rentrée scolaire. Ces travaux comportent les travaux de raccordement des infrastructures, l'aménagement des terrains de basket-ball et du football, la construction des murs de clôture et du poste de gardien, l'installation du groupe électrogène et l'approvisionnement des équipements. Il serait donc nécessaire de commencer les préparations de ces travaux juste tout de suite après le démarrage du chantier.

(2) Mise en place des enseignants

La partie malienne devra mettre en place les enseignants et les personnels nécessaires pour la gestion de l'IFM de Kati après la fin des travaux et la réception des installations qui seront aménagés par ce Projet.

(3) Etablissement du système de gestion de l'établissement

Au Mali, chaque IFM décide de son emploi du temps des cours. Il serait donc nécessaire que l'emploi du temps ainsi que l'utilisation et sa fréquence des salles seraient planifiés et gérés avant l'ouverture de l'établissement. La partie malienne devra donc établir le système de gestion de l'établissement faisant l'objet du Projet pour que les personnes concernées puissent commencer la préparation susmentionnée.

3-2-2 Coopération technique et coordination avec d'autres bailleurs de fonds

La Division de l'Enseignement Normal (DEN) de la Direction Nationale de l'Éducation de Base du MEBALN possède des connaissances et expériences suffisantes sur les activités pédagogiques des IFM et la gestion et la maintenance des établissements scolaires, donc la DEN ne nécessite pas la coopération technique particulière en la matière. D'autre part, en ce qui concerne le domaine de la formation des nouveaux enseignants qualifiés, d'autres bailleurs de fonds n'envisagent aucun projet, sauf la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le projet de construction d'un IFM de Nioro. Par conséquent, la coopération avec d'autres bailleurs de fonds ne sera pas nécessaire.

Appendice

1 . Liste des Membres de l'Equipe

(1) Etudes sur le terrain (31 Août au 5 Octobre 2008)

N°	NOM et prénom	Position	Organisation
1	M. MURASE Tatsuya	Chef de mission	Directeur, Division des Etudes de Projet II, Département de l'Aide Financière non Remboursable et d'Appui au Prêt Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
2	M. TAKEI Kiyotaka	Planification de supervision et d'approvisionnement	Département de gestion des projets, Programme de développement des communautés, Japan International Cooperation System (JICS)
3	M. MURAKAWA Daishiro	Coordinateur et gestion du projet	Division des Etudes de Projet II, Département de l'Aide Financière non Remboursable et d'Appui au Prêt Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
4	M. KOIZUMI Kazuna	Chef du Projet / Plan des infrastructures	Mohri, Architect & Associates, Inc.
5	M. YAMAMOTO Shinich	Plan de construction / Planning d'équipement	Idem
6	M. KUMEKAWA Shinji	Planning d'exécution / Estimation des coûts	Idem
7	M. SERIZAWA Kiharu	Interprète	Idem

(2) Explication du rapport sommaire de l'étude pour la mise en oeuvre du projet et dudocument de reference sur le dossiers d'appel d'offres (14 au 24 Décembre 2008)

N°	NOM et prénom	Position	Organisation
1	M. ARATSU Yuki	Chef de mission	Conseiller supérieur du Directeur Général du Département d'Infrastructures Economiques Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
2	M. MURAKAWA Daishiro	Coordinateur et gestion du projet	Division du Développement Urbain et Régional 3, Département d'Infrastructures Economiques Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
3	M. KOIZUMI Kazuna	Chef du Projet / Plan des infrastructures	Mohri, Architect & Associates, Inc.
4	Mme TANAKA Hiromi	Interprète	Idem

2. Calendrier de la mission

(1) Etudes sur le terrain (31 Août au 5 Octobre 2008)

			A	B	C	D	E	F	G		
			Chef de mission	Planification de supervision et d'approvisionnement	Coordinateur et gestion du projet	Chef du Projet/Plan des infrastructures	Plan de construction/Planning d'équipement	Planning d'exécution / Estimation des coûts	Interprète		
			M. MURASE Tatsuya	M. TAKEI Kiyotaka	M. MURAKAWA Daishiro	M. KOIZUMI Kazuna	M. YAMAMOTO Shinich	M.KUMEKAWA.Shinji	M. SERIZAWA Kiharu		
			8 jours	16 jours	11 jours	11 jours	20 jours	20 jours	36 jours		
1	31-août	dim	Narita→Paris (16:40)(NH205)		Autre mission→Paris	Narita→Paris			Narita→Paris→		
2	1-sept.	lun	Arrivés à Bamako (20:20)(AF796)						Arrivés à Bamako (20:20)(AF796)		
3	2-sept.	mar	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon au Mali/ Discussion au Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales						Accompagner (A)		
4	3-sept.	mer	Discussion au Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales /Inspection de site du Projet						Idem		
5	4-sept.	jeu	Discussion sur PV(modèle)						Narita→Paris		
6	5-sept.	ven	Discussion sur PV(modèle), Signature du PV, Rapport à la JICA et à l'Ambassade						Arrivés à Bamako (20:20)(AF796)		
7	6-sept.	sam	Etude complémentaire						Sélection des sous-traitants locaux		
8	7-sept.	dim	Bamako(14:25)→ Caméroun (19:40) (2J284) →Autre mission	Classement des documents	Bamako→Dakar				Classement des documents	Classement des documents	
9	8-sept.	lun		Etude complémentaire	Compte rendu au bureau de la JICA au Sénégal Dakar (15:40)→Paris(22:55)(AF719)				Etude relative aux équipements	Accompagner (E)	
10	9-sept.	mar		Idem	Paris (06:20)(NH206)→				Etude de site du Projet	Idem	
11	10-sept.	mer		Idem	Arrivés à Narita(14:30)				Contrats avec les sous-traitants locaux	Idem	
12	11-sept.	jeu		Idem					Etude relative à l'architecture	Idem	
13	12-sept.	ven		Idem					Idem		
14	13-sept.	sam		Etude complémentaire Bamako→Paris					Idem		
15	14-sept.	Dim		Paris →					Classement des documents		
16	15-sept.	lun		Arrivés à Narita					Etude relative à l'architecture	Accompagner (E)	
17	16-sept.	mar		Idem			Narita→Paris→	Idem			
18	17-sept.	mer		Etude relative à l'équipement	Arrivé à Bamako	Idem					
19	18-sept.	jeu		Idem	Etude relative à l'estimation des coûts	Idem					
20	19-sept.	ven		Etude relative à l'architecture	Idem	Idem					
21	20-sept.	sam		Idem	Idem	Idem					
22	21-sept.	Dim		Bamako→Paris	Classement des documents	Classement des documents					
23	22-sept.	lun		Paris→	Etude relative à l'appel d'offres	Accompagner (F)					
24	23-sept.	mar		Arrivé à Narita	Etudes relatives à l'exécution	Idem					
25	24-sept.	mer	Idem	Idem	Idem						
26	25-sept.	jeu	Idem	Idem	Idem						
27	26-sept.	ven	Idem	Idem	Idem						
28	27-sept.	sam	Idem	Idem	Idem						
29	28-sept.	Dim	Classement des documents	Classement des documents	Idem						
30	29-sept.	lun	Etude relative à l'exécution	Accompagner (F)	Idem						
31	30-sept.	mar	Idem	Idem	Idem						
32	1-oct.	mer	Etude relative à l'appel d'offres	Idem	Idem						
33	2-oct.	jeu	Idem	Idem	Idem						
34	3-oct.	ven	Etude, Bamako→Paris	Accompagner (F), Bamako→Paris	Idem						
35	4-oct.	sam	Paris→	Paris→	Idem						
36	5-oct.	dim	Arrivé à Narita	Arrivé à Narita	Idem						

(2) Explication du rapport sommaire de l'étude pour la mise en oeuvre du projet et dudocument de reference sur le dossiers d'appel d'offres (14 au 24 Décembre 2008)

			A	B	C	D
			Chef de Mission	Coordinateur du Projet	Chef de Projet / Planification des Installations	Interprète
			8 jours	8 jours	11 jours	10 jours
1	Le 14 déc.	dim.	Autres Missions Paris → Bamako	Narita → Paris Paris → Bamako		
2	Le 15 déc.	lun.	Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon au Mali Discussions avec la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales			Avec C
3	Le 16 déc.	mar.	Discussions avec les autorités compétentes ① Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ② Ministère des Finances • Directions relatives à la Douane, aux Règlements, aux Impôts et aux Relations Internationales • Direction des Affaires Fiscales et Cellule des Règlements Fiscaux ③ Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales			Avec C
4	Le 17 déc.	mer.	Discussions sur l'avant-projet du Procès-verbal des discussions			Avec C
5	Le 18 déc.	jeu.	Discussions sur l'avant-projet du Procès-verbal des discussions			Avec C
6	Le 19 déc.	ven.	Signature du Procès-verbal des discussions Rapport auprès de l'Ambassade du Japon au Mali Bamako → Paris		Signature du P-V Rapport auprès de l'Ambassade du Japon au Mali	Avec C
7	Le 20 déc.	sam.	Paris → Narita		Enquête supplémentaire	Avec C
8	Le 21 déc.	dim.	Arrivée à Narita		Enquête supplémentaire	Avec C Bamako → Paris
9	Le 22 déc.	lun.			Enquête supplémentaire Bamako → Paris	Paris → Narita
10	Le 23 déc.	mar.			Paris → Narita	Arrivée à Narita
11	Le 24 déc.	mer.			Arrivée à Narita	

3. Liste des Parties Concernées

【Education】

1. Ministère de l' Education de Base, de l' Alphabétisation et des langues nationales

A Cellule de Planification et de Statistique (CPS)

M. Issiaka.M.NIAMBELE	Directeur General Adjoint
M. Adama S.KEITA	Chef de la Division des Projets Infrastructures et Equipements Scolaires
M. Youssouf BERTHE	Chef de la Section Infrastrucuture et Equipement Scolaires

B Cellule d' Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l' Education

M. Abou DIALLA	Chef de la Cellule d' Appui à la Décentralisation / Déconcentration de l' Education
----------------	---

C Direction Administrative et Financiere (DAF)

M. Karim DOUMVIA	Chargé du marché
------------------	------------------

2. Academie d' Enseignement de Kati

M. Moussa SISSOKO	Directeur AE Kati
M. Boukary TAMBOURA	Chef de Division Communication, Administration et Finances
M. Ousmone TANGARA	Chef de la section personnel

【Diplomatie】

3. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

M. Al-Maamoun KEITA	Secrétaire Général
M. Touré Nana TOURE	Chef Département Culturel et Social (Représentant du Directeur de la Coopération Internationale)
M. Taoule KEITA	Chargé de dossiers Japon

4. Ministère des Finances

M. Layes KABA	Inspecteur, Direction Générale des Impôts
---------------	---

[Construction, Batiment et Travaux]

5. Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

M. Amadou MAIGA	Chef de Division Urbanisme
-----------------	----------------------------

6. AGETIPE

M. Boubacar SOW	Secrétaire Général
M. Adama BENGALY	Directeur du Développement

7. AGETIER

M. Tiécoura COULIBALY	Directeur Général
M. Mamadou SANGARÉ	Directeur Technique

8. Atelier Timbely Architecture

M. Amadou Timbely	Architecte
-------------------	------------

9. Cabinet d'architecture et d'ingenierie "Le moduler C.A.I"

M. Amadou Issa BORE	Architecte
---------------------	------------

10. Agence d'Architecture d'Urbanisme de Décoration et d'Expertise

M. Sadia DJIRE	Architecte
----------------	------------

11. Juri Partenaire

M. Keita	Avocat
----------	--------

12. Centre National de Recherche et d'Experimentation en Batiment et Travaux Publics (CNREX BTP)

M. Adama COULIBALI	Chef Division Recherche et Statistiques
--------------------	---

13. Ecole Nationale d'ingenieur

M. Tiécoura SANOGO	Chef du Laboratoire de Résistance des Matériaux
--------------------	---

14. Bureau VERITAS

M. Herve CHASSAGNE	Directeur Général
--------------------	-------------------

15. Ingenieur Structure

M. SIDIBE	Ingenieur Structure
-----------	---------------------

16. Metal Soudan Batiment

M. Famakan SISSOKO	Ingénieur Génie Civil Directeur Technique Département Bâtiment
--------------------	---

17. DIEP-KILE Sarl

M. Yaya GUINDO	Gérant
----------------	--------

18. Entrepraise BSC

M. Coulibali Boubacar SIDIKI	Directeur Général
---------------------------------	-------------------

19. DABO Entreprise

M. Younoussa DABO	Directeur
-------------------	-----------

20. EACA sarl

M. Sidy SISSOKO	Directeur Général/Secrétaire Général OPECOM
-----------------	---

21. C. F. P. BAKA-TRA Sarl

M. Bakary TRAORE	PDG
------------------	-----

22. El Hadji Hamet Konate

M. Abdoulaye TRAORE	—
---------------------	---

23. Danbou BA

M. Dambou BA	Directeur Général
--------------	-------------------

24. TOLMALI

M. Frederic BONILLA	Directeur Général
---------------------	-------------------

25. SOTAMALI

M. Halim FERZOLI	Directeur General Adjoint
------------------	---------------------------

26. HEPTARE Sarl

M. Abdoulaye BAH	Directeur General
------------------	-------------------

27. AFRIC DIFFUSION Sarl

M. Boubacar S. I. NAFO	Gérant
------------------------	--------

28. Librairie Papeterie de Soudan (LPS)

M. Diakite	Directeur Général
------------	-------------------

29. BMA International

M. Baba Moulaye M. ING	Directeur Général
------------------------	-------------------

30. AZAR

M. Jean AZAR	Directeur General
--------------	-------------------

31. Energie Du Mali SA

M. Mamoudou TRAORE	Chef du Service Clientèle Affaires
--------------------	------------------------------------

【Japon】

32. Ambassade du Japon au Mali

Mme. Yukiko NAKAGAWA	Ambassadeur du Japon
M. Hisanobu HASAMA	Conseiller
M. Yukiitaka CHINEN	Chef du Service d' Administration
Mme. Kimiko YAMAUCHI	Attacheée politiwue dt de la coopération économique

33. Bureau de la JICA au Sénégal

M. Eizen IREI	Représentant Résident
M. HIsanao NODA	Chef de Bureau
Mme. Junko MASUDA	Adjoint au Directeur Général
Mme. Ayako ITO	Chargé de la Formulation dés Projets en Education

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
L'ETUDE POUR LA MISE EN OEUVRE
DU PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT
D'UN INSTITUT DE FORMATION DES MAÎTRES A KATI
EN REPUBLIQUE DU MALI**

En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République du Mali (ci-après désignée « le Mali »), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude pour la mise en œuvre du Projet de construction et équipement d'un institut de formation des maîtres à Kati en République du Mali (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

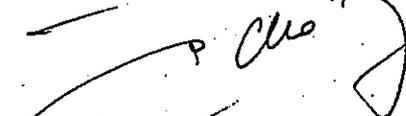
La JICA a envoyé au Mali une mission d'étude du concept de base dirigée par M. MURASE Tatsuya, Directeur de la Division des Etudes de Projet II, Département de l'Aide Financière non Remboursable et d'Appui au Crédit de la JICA (ci-après désignée « la mission d'étude »), et cette mission au Mali est prévue du 1^{er} septembre au 3 octobre 2008.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans les documents annexés au présent procès-verbal.

Fait à Bamako, le 5 septembre 2008



M. Tatsuya MURASE
Chef de Mission
Etude pour la Mise en Œuvre du Projet
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



M. Issiaka M. NIAMBELE
Directeur Général Adjoint
Cellule de Planification et de Statistique
Ministère de l'Education de Base, de
l'Alphabétisation et des
Langues Nationales
République du mali

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'accroître le nombre de nouveaux maîtres qualifiés dans le district de Bamako et dans la région de Koulikoro, par la construction d'installations et la fourniture d'équipements pour l'institut de formation des maîtres (IFM) à Kati.

2. Organisme responsable et l'organisme d'exécution du Projet de la partie malienne

2-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

2-2 L'organisme d'exécution du Projet est la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

2-3 Les organigrammes du Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales et de la Cellule de Planification et de Statistique sont tels qu'ils sont présentés dans l'ANNEXE1.

3. Site du Projet

Le site faisant l'objet du Projet est la commune de Kati dans la région de Koulikoro, et le terrain de construction est acquis de ladite région par biais de l'Académie d'Enseignement (AE) de Kati. Le plan du site est indiqué dans l'ANNEXE2.

4. Contenu de la requête de la partie malienne

La partie malienne a présenté au titre de la requête final, la liste des installations et des équipements mentionnés dans l'ANNEXE3, et la mission l'a confirmé.

5. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

5-1 La partie japonaise a procédé à l'explication du schéma de l'aide financière non-remboursable pour le développement des communautés montré à l'annexe 4 après avoir remis le rapport du commencement et les « Directives pour l'approvisionnement des biens et des services dans le cadre de l'aide japonaise non remboursable pour le

développement des communautés » (septembre 2006) établies par le Ministère des Affaires Etrangères du Japon, et la partie malienne en a pris bonne connaissance.

- 5-2 La partie japonaise a expliqué le sommaire du nouveau système de la coopération financière non remboursable du Japon qui sera appliqué à partir du mois d'octobre 2008. La partie japonaise a communiqué à la partie malienne que les détails seront expliqués lors de la mission d'explication du rapport sommaire, et la partie malienne l'a accepté.
- 5-3 La partie malienne a pris bonne connaissance des mesures nécessaires à prendre par la partie malienne, indiquées dans l'ANNEXE5, pour un bon déroulement du Projet lorsque ce projet sera exécuté dans le cadre de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés, et s'est engagé à prendre lesdites mesures.

6. Calendrier de l'étude

- 6-1 La mission poursuivra l'étude au Mali jusqu'au 3 octobre 2008.
- 6-2 Les composantes cibles seront déterminées après l'analyse au Japon et ce résultat sera présenté à la partie malienne.
- 6-3 Au cas où la partie malienne donnerait son accord aux composantes déterminées à 6-2 ci-dessus, la JICA achèvera le rapport de l'étude pour la mise en œuvre du Projet qui sera ensuite envoyé à la partie malienne vers mars 2009.

7. Autres points discutés

- 7-1 Mesures à prendre en cas de manque de budget.
La mission a expliqué à la partie malienne que les composantes de la priorité basse sont susceptibles à être supprimées suivant les ordres prioritaires confirmés avec la partie malienne et ce comme les dispositions prises en cas de manque de budget à l'étape d'exécution, et la partie malienne a donné son accord.
- 7-2 Dispositions d'exonération à prendre
La mission a demandé à la partie malienne de prendre des mesures relatives à l'exonération de tous les impôts et taxes y compris les droits de douanes et la TVA, imposables aux entreprises locales et

aux consultants locaux dans le cadre du présent Projet. La partie malienne a répondu qu'elle donnera sa réponse avant la fin du mois d'octobre au bureau de la JICA au Sénégal en concertant avec les départements ministériels concernés.

7-3 Budgétisation

La partie malienne s'est engagée à assurer la budgétisation de tous les coûts nécessaires en vue de mettre en œuvre des travaux à sa charge pour le présent Projet.

7-4 Démolition du bâtiment existant et terrassement du terrain du site de construction

En ce qui concerne la démolition du bâtiment existant, le nivellement et le terrassement des parties à construire du présent Projet, la partie malienne s'engage à terminer les travaux avant le lancement de l'annonce de l'appel d'offre pour la sélection de l'entreprise des travaux de construction par la partie japonaise.

7-5 Autres travaux en charge de la partie malienne

En ce qui concerne les travaux suivants en charge de la partie malienne à l'exception des travaux mentionnés au point 7-4, la partie malienne s'engage à exécuter ces travaux en les synchronisant à l'achèvement des travaux du présent Projet.

- Travaux de clôture du site ainsi que ceux de mur de séparation des logements
- Travaux d'aménagement de l'accès intérieur dans le site
- Travaux d'aménagement du terrain de basket-ball
- Travaux d'aménagement du terrain de football
- Travaux d'aménagement des postes de gardien
- Installation du groupe électrogène

7-6 Affectation des formateurs ainsi que du personnel de gestion

La partie malienne s'engage à mettre en place les formateurs du 1^{er} et 2^{ème} cycle et le personnel de gestion nécessaire à l'institut de formation des maîtres.

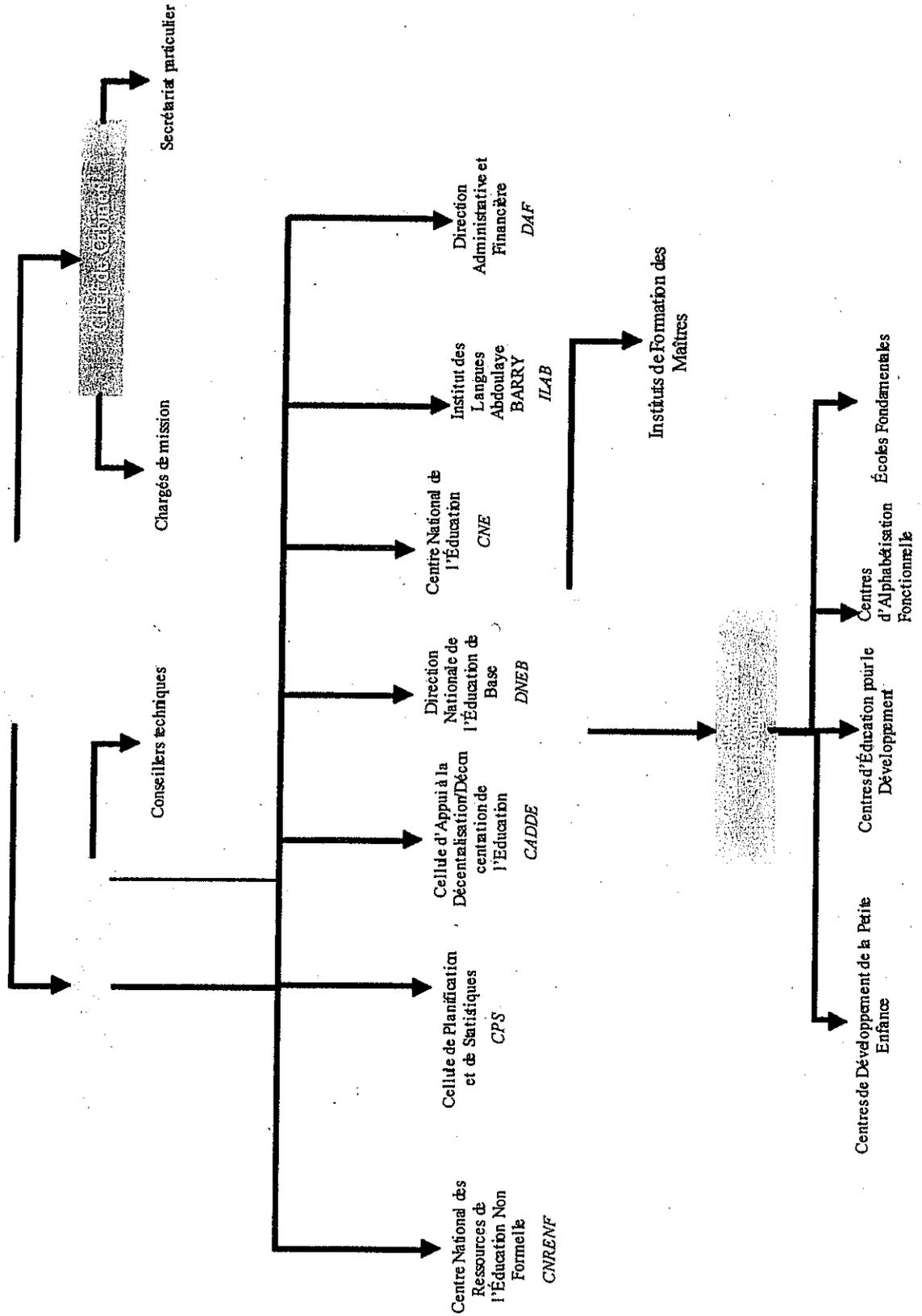
7-7 Coûts de gestion et maintenance

La partie malienne a confirmé la budgétisation des coûts nécessaires pour la gestion et la maintenance des installations et équipements.

Fin de texte

Annexe 1-1

**ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE, DE
L'ALPHABETISATION ET DES LANGUES NATIONALES**



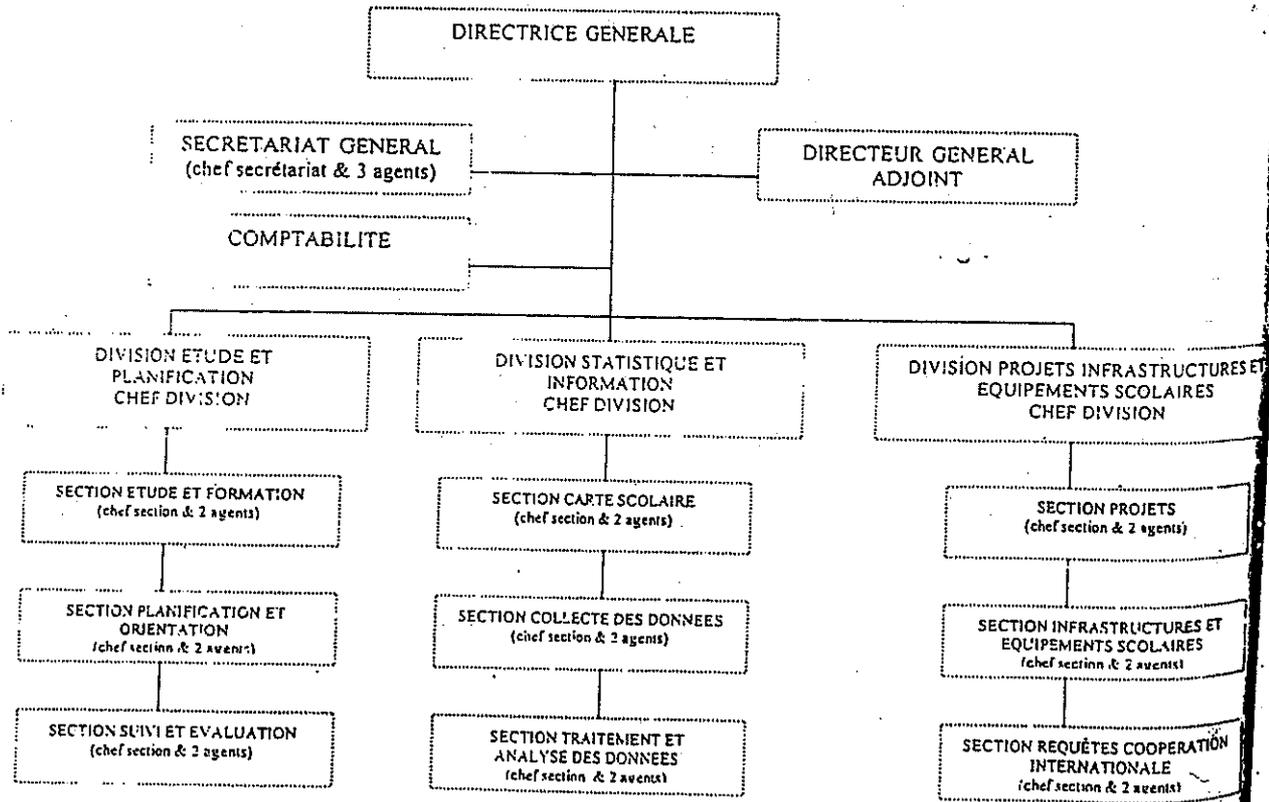
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple- Un But -Une Foi

CELLULE DE PLANIFICATION
ET DE STATISTIQUE

**ORGANIGRAMME DE LA
CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE**



INSTALLATIONS FAISANT L'OBJET DU PROJET

Installation	Désignation et nombre de blocs	Désignation et nombre de pièces	Ordre de priorité	
Locaux de formation	Bloc de salles de classe x 4	Bloc de salles de classe : 3 salles de classe ordinaires	A	
	Bloc laboratoire x 1	Bloc laboratoire : 2 laboratoires, 2 salle de préparation	A	
	Bloc bibliothèque x 1	Bloc bibliothèque : salle de lecture, bibliothèque, salle informatique, salle d'attente, infirmerie, salle de repos; magasin, 2 toilettes	A	
	Bloc sanitaire x 2	Type A-1 (4 cabines pour garçons, 4 cabines pour filles) x 2 blocs	A	
Locaux d'administration	Bloc administratif x 1	Bloc administratif : bureau du directeur, bureau du directeur des études, secrétariat, salle de documentation, atelier de confection de matériel didactique, salle des professeurs, magasin de matériels pédagogiques, bureau du surveillant général, bureau de l'économiste, 2 toilettes pour professeurs	A	
Locaux d'habitation	Logement du Directeur	Salle de séjour/manger, 4 chambres, cuisine, 2 toilettes	A	
	Logement du directeur des études	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes	A	
	Logement du surveillant général	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes	A	
	Logement de l'économiste	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes	B	
	Logement du gardien	Salle de séjour/manger, 2 chambres, cuisine, 2 toilettes	B	
	Dortoir : type A x 2 blocs	Dortoir type A : 4 chambres	A	
	Dortoir : type B x 4 blocs	Dortoir type B : 3 chambres, salle de douche	A	
	Dortoir : type C x 1 bloc	Dortoir type C : 3 chambres	A	
	Dortoir type D x 1 bloc	Dortoir type D : 3 chambres, 1 chambre de surveillant	A	
	Bloc du Hall polyvalent x 1 bloc	Bloc du hall polyvalent : hall polyvalent (réfectoire, foyer, salle de conférence), office de préparation, stockage alimentaire, magasin, cuisine)	A	
	Toilettes x 3 blocs	Type A2 : (2 cabines pour garçons, 2 cabines pour filles) x 1 bloc		A
		Type B : 1 bloc à 8 cabines pour garçons, 1 bloc à 8 cabines pour filles		A
	Local technique x 1 bloc	Local électrogène, local électrique, local pompe, réservoir d'eau	B	

Mobiliers et matériels faisant l'objet du Projet

Bâtiments	Type de salle	Article (quantité)	Ordre de priorité
Bâtiments des salles de classe	salles de classe	Chaises-bureaux pour élève(300), bureaux en fer pour professeur(12), chaises pour professeur(12), tableaux blancs(12)	A
Bâtiments des laboratoires	laboratoires	tabourets (52)	A
	salles de préparations	tables de travail(2), chaises(2), commodes en fer(6)	
Bibliothèque	salle de lecture	chaises empilables(52), chaise(1), chaises pliantes(4), tables de lecture(8), étagères(20), portes magazines(2), chariot(1), commode en bois(1)	A
	réserve	étagères(10)	
	salle informatique	bureaux d'ordinateurs(20), chaises(22), tables de travail(2)	
	infirmerie	chaise(1), tabourets(2), chariot inoxydable(1), table d'examen(1), commodes en fer(2), paravent(1), tables de travail(1)	
	salle de repos	lits simples(3)	
	salle d'attente	bancs (3)	
Hall polyvalent	hall polyvalent	chaises empilables(100), tables multi usage(50)	A
	Magasin	chaises empilables(100)	
Bâtiments administratifs	bureau du directeur	bureau de travail(1), fauteuil du ministre(1), chaises pliantes(4), commode en bois(1)	A
	secrétariat	bureau de travail(1), chaise(1), chaises pliantes(4), commode en bois(1)	
	bureau du directeur des études	bureau de travail(1), fauteuil de demi ministre(1), chaises pliantes(4), commode en bois(1)	
	Atelier de confection du matériel pé	tables de travail(2), tabourets(8)	
	magasin	commode en fer(2)	
	salle des professeurs	bureaux en fer(12), chaises(24), armoires(2), commode en fer(1), tableau blanc(1)	
	bureau du surveillant général	bureau de travail(1), fauteuil de demi ministre(1), chaises pliantes(2), commode en bois(1)	
	bureau économe	bureau de travail(1), fauteuil de demi ministre(1), chaises pliantes(2), tabouret(1), commode en bois(1)	
Salle de documentation	Etagères(6)		
Dortoirs	dortoirs	lits superposés(104)	A
	chambre de Surveillant	bureau de travail(1), chaise(1), lit simple(1)	

Equipements faisant l'objet du Projet

Numéro	Nom de l'équipement	Qté	Ordre de priorité
Equipement du laboratoire pour SNPC			
N1	Loupe (Petite)	5	B
N2	Loupe (Grande)	5	B
N3	Cuves à dissection	5	A
N4	Trousses à dissection	5	A
N5	Modèle d'un Torse humain	1	A
N6	Modèle d'une Squelette humaine	1	A
N7	Encéphale démontable	1	A
N8	Microscope optique	5	B
N9	Lames porte objets	1	B
N10	Lamelles couvre objets	1	B
N11	Coffrets pour lames	1	B
N12	Echantillons de roches	1	B
N13	Logiciel didactique (CD-rom)	1	A
Equipement du laboratoire pour MPC			
M1	Dispositif pour étude de la poussée d'Archimède	5	A
M2	Manoscope à eau	5	A
M3	Vases communicants	5	B
M4	Cloche à vide	5	B
M5	Densimètre	5	A
M6	Anneau de S'Gravesande	5	A
M7	Balance Roberval	5	B
M8	Masses marquées en laiton	5	B
M9	Boîte de masses à crochets	5	B
M10	Dynamomètre linéaire (5N)	5	A
M11	Dynamomètre linéaire (10N)	5	A
M12	Poulie sur Chape de démonstration	1	A
M14	Appareil pour l'étude de la dilatation linéaire (Pyromètre)	1	A
M16	Thermomètre de démonstration	5	A
M17	Thermomètres à liquide rouge	5	B
M18	Ensemble électrostatique	5	B
M19	Boussole	5	A
M20	Rhéostats	5	B
M21	Centrifugeuses à main	5	A
M23	Oscilloscope	5	A
M24	Pressiomètre	5	A
M25	Multimètre	5	A
M26	Coffret émetteur et récepteur radio	5	A
M27	Générateur de fonctions	5	A
M28	Ensemble modèles moléculaires	5	A
M29	Tableau périodique illustré	1	A
M30	PH mètre	5	A

Matériel Didactique de Base pour les Généralistes			
G1	Série de mesures de capacité	7	B
G2	Globe Terrestre	7	B
G3	Carte Géographique du Mali (Relief)	1	B
G4	Carte d'Afrique (Politique et Physique)	1	B
G5	Carte du Monde, Planisphère (Politique et Physique)	1	B
G6	Planches de sciences naturelles	1	A
G7	Niveau d'eau	7	B
G8	Boussole	7	B
G9	Thermomètre mural	7	B
G10	Chaîne d'arpentaire	7	B
G11	Balance	7	B
G12	Série de mesure de poids	7	B
Equipement Informatique			
C1	Jeu d'Ordinateur Desktop pour l'administration et l'enseignement	5	A
C2	Onduleur (Petite)	5	A
C3	Imprimante	5	A
C4	Equipement de connexion pour un réseau LAN avec fil.	1	A
C11	Jeu d'Ordinateur Desktop pour entraînement et travail personnel (dans la salle informatique)	20	A
C12	Jeu d'Ordinateur Desktop pour la bibliothèque	1	A
C13	Serveur et équipement de connexion pour réseau LAN sans fil.	1	A
C14	Onduleur (Petite)	1	A
C15	Onduleur (Grande)	1	A
C16	Imprimante	2	A
C17	Scanner	1	A
Equipement d'audio-visuel			
AV1	Ensemble de Projecteur multimédia	3	A
Equipement d'Imprimante			
P1	Photocopieur numérique	2	A
P2	Photocopieur numérique (pour Atelier de Confection)	1	A
P3	Machine à reliure gabarit	2	A

Aide financière non-remboursable pour le développement des communautés

<Sommaire du schéma directif>

- Depuis l'année fiscale 2006, le Gouvernement du Japon introduit un nouveau schéma directif de l'aide financière non-remboursable, dit l'« Aide Financière Non-remboursable pour le Développement des Communautés ». Il a pour objectif le développement des communautés ou régions du Pays bénéficiaire et ce par le renforcement de la capacité de l'ensemble de communauté pour survenir de diverses menaces telles que les faim, pauvreté, épidémie, etc. Des différentes composantes (construction d'écoles, de routes, de puits ou formation, etc.) peuvent être combinées efficacement pour formuler un projet. Des Projets de simple composante, par exemple, un projet de construction des salles de classes dans une région par utilisation des ressources locales, sont également possibles. Les entrepreneurs, fournisseurs et consultants ne doivent pas être seulement des firmes japonaises et la construction peut s'exécuter en accord avec les spécifications locales, cela conduira à la réduction du coût.

Le nouveau schéma directif a des aspects importants qui sont différents à ceux de projet de l'Aide Financière Non-remboursable générale. Les aspects principaux du nouveau schéma sont les suivants :

- Les entrepreneurs, fournisseurs et consultants ne sont pas limités aux entreprises japonaises et la construction peut s'exécuter en accord avec les spécifications-locales.
- Des multiples composantes différentes peuvent être combinées afin de formuler un projet.
- L'Agent de gestion d'approvisionnement (Japan International Cooperation System (JICS)) sera assigné pour entreprendre la gestion de l'ensemble de l'aide (y compris la gestion des fonds) au nom du pays bénéficiaire.
- Le projet a des procédures plus simples et commence plus tôt que le cas de l'Aide Financière Non-remboursable générale.
- Les ressources locales telles que les fournisseurs, entrepreneurs, consultants, matériels, main-d'œuvre, etc., seraient utilisées si besoin est.

- Les spécifications locales seront appliquées pour la construction.
- Japan International Cooperation System (JICS) est assigné pour entreprendre l'étude de concept sommaire et la promotion d'exécution du Projet.

L'aspect important et principal du présent schéma directif est l'efficacité de réduction du coût. S'il y a des entreprises qui se disposent d'une technique du niveau adéquat dans le pays bénéficiaire ou dans les pays voisins, ils peuvent participer à l'appel d'offres pour la construction. (Le niveau de qualité est supervisé par les consultants techniques sélectionnés par la partie japonaise.)

Il est à noter que le nouveau schéma directif de l'aide financière non-remboursable vise, par son renforcement des communautés, la sécurité humaine, la vision importante de l'aide officielle pour le développement du Japon.

ANNEXE-5

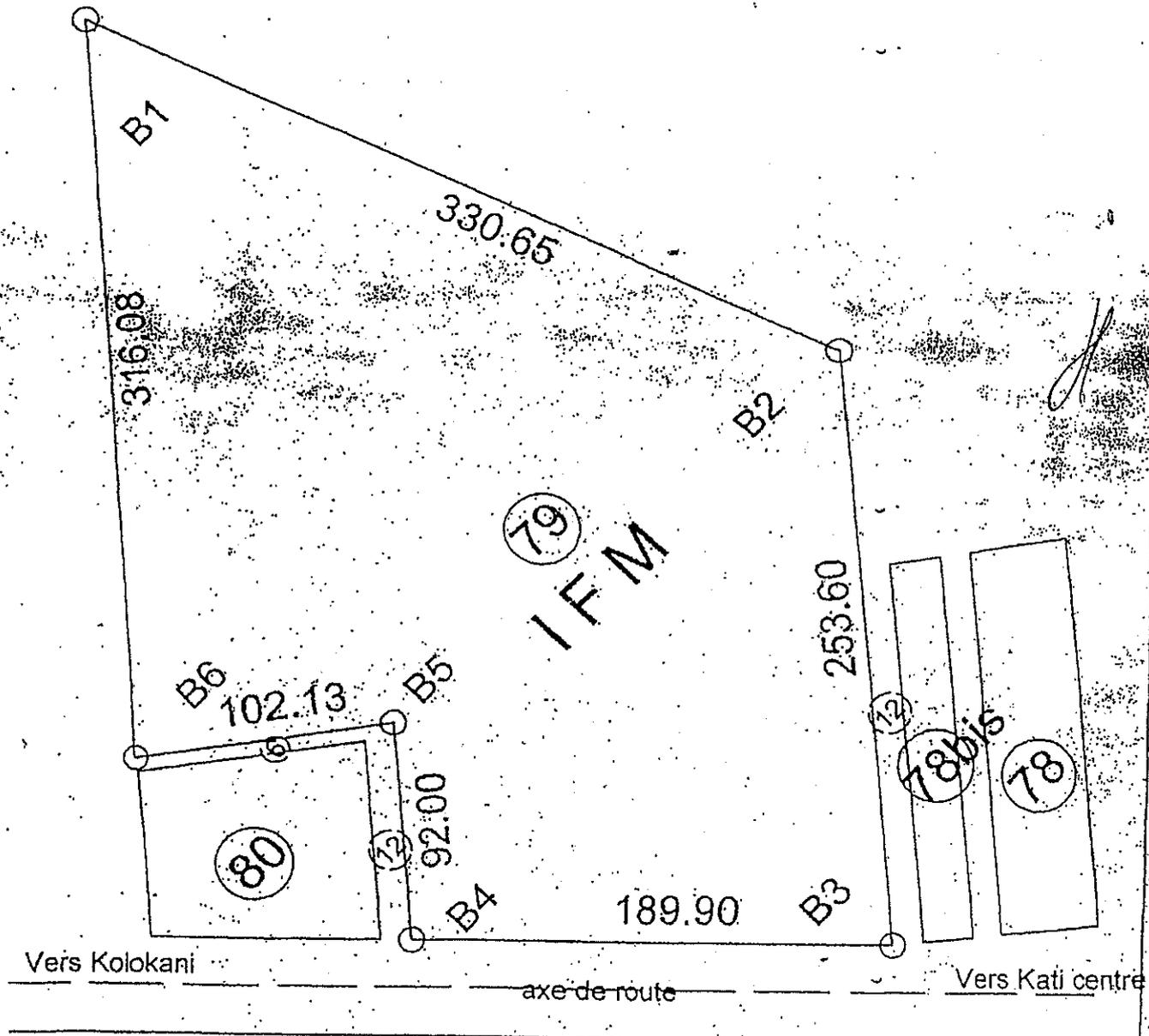
Répartition de travaux et services pour le Projet de l'aide financière non remboursable

No.	Items	Mesures	A couvrir par la coopération financière non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain			●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire			●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site			●
4	Construire l'aire de parking			●
5	Construire pistes			●
	1) dans le site			●
	2) en dehors du site			●
6	Construire le bâtiment		●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires			
	1) Électricité			
	a. Ligne de distribution jusqu'au site			●
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●		
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●		
	2) Alimentation en eau			
	a. Canalisation de distribution dans le site			●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●		
	3) Drainage d'eau			
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)			●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●		●
	4) Alimentation en gaz			
	a. Canalisation de distribution dans le site	Non applicable		Non applicable
	b. Système d'alimentation en gaz dans le site	Non applicable		Non applicable
	5) Réseau téléphonique			
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment			●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●		
	6) Mobilier et équipements			
	a. Mobilier pédagogique	●		●
	b. Mobilier général	●		●
	c. Équipements du Projet	●		
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B			
	1) Commission de notification de l'A/P			●
	2) Commission de paiement			●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire			
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●		
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement			●
	3) Transport intérieur du port de débarquement jusqu'au site du Projet	●		
10	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux des pays-tiers dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.			●
11	Exonérer des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.			●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.			●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.			●

(A/B: Arrangement Bancaire, A/P: Autorisation de Paiement)

NORD

Plan de délimitation de l'Institut
de Formation des Maîtres
(IFM) Sisé à Kati Farada
SURFACE = 8 ha 48 a 42 ca



Echelle: 1/2500

REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI
COMMUNE DE KATI

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

N°2004/ 4 8 /MK

Kati, le 08 JUIN 2004

LE PRESIDENT DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA
COMMUNE DE KATI

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ACADEMIE DE
L'ENSEIGNEMENT DE KATI

Réf : V/L 232/AE-Kati du 19 Avril 2004

Objet : Notification de mise à disposition de Parcelle de Terrain à Farada
pour Construction d'un Institut de Formation de Maîtres.

Suite à votre correspondance citée en référence, et dans le souci
d'une prise en compte de vos besoins, j'ai l'honneur de vous notifier la
mise à disposition de l'ensemble de l'ilôt 79 du quartier de Farada pour la
réalisation de vos Instituts.

La parcelle de terrain ainsi mise à votre disposition couvre une
superficie de 4ha 07a 00ca.

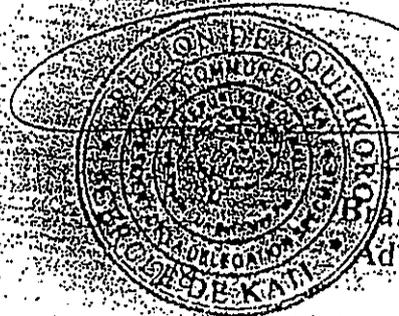
Ci-joint : Un Extrait du plan de lotissement.

NB : La présente correspondance annule et remplace la lettre
N°108/MK du 30 Juin 2003.

Veillez recevoir Monsieur le Directeur les assurances de ma très
franche considération.

Ampliations

- Original
- S. Général
- S. Particulier
- S. Domaniat
- S. Urbain
- Archives - Chrono



Le Président

Brahima COULIBALY
Administrateur Civil

REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KATI
COMMUNE DE KATI

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

N°2007/ 008 /MK

Kati, le 22 JAN. 2007

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KATI

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ACADEMIE DE
L'ENSEIGNEMENT DE KATI

Réf: V/L 232/AE-Kati du 19 Avril 2004

Objet : Notification de mise à disposition de parcelle de Terrain à Farada pour construction d'un Institut de Formation de Maîtres.

Suite à votre correspondance citée en référence, et dans le souci d'une prise en compte de vos besoins, j'ai l'honneur de vous notifier la mise à disposition de l'ensemble de l'ilot 79 du quartier de Farada pour la réalisation de vos instituts.

La parcelle de terrain ainsi mise à votre disposition couvre une superficie de 8 ha 48 a 42ca.

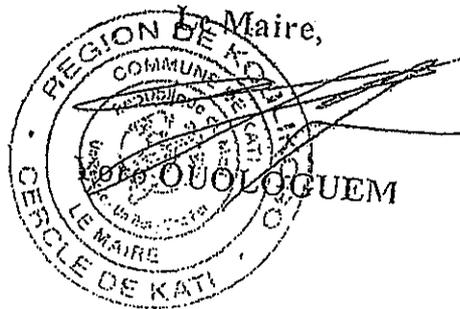
Ci-joint : Un Extrait du plan de lotissement.

Nb : La présente correspondance annule et remplace la lettre n°48/MK du 08/06/2004.

Veillez recevoir Monsieur le Directeur les assurances de ma très franche considération.

Ampliations

- | | |
|---------------------|-----|
| - Original | 1 |
| - S. Général | 1 |
| - S. Particulier | 1 |
| - S. Domanial | 1 |
| - S. urbain | 1 |
| - Archives - Chrono | 2/8 |



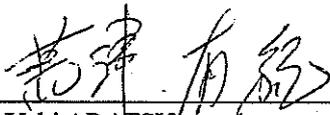
**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
L'ETUDE PREPARATOIRE DE LA COOPERATION
(CHARGEE DE L'EXPLICATION DU RAPPORT ABREGE DU CONCEPT SOMMAIRE)
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT
D'UN INSTITUT DE FORMATION DE MAITRES A KATI
EN REPUBLIQUE DU MALI**

En septembre 2008, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « la JICA ») a envoyé en République du Mali (désigné ci-après « le Mali ») une mission d'étude pour le projet de construction et équipement d'un institut de formation de maîtres à Kati (désigné ci-après « le Projet »). Suite à une série de discussions avec les autorités maliennes, à l'étude sur le terrain, ainsi qu'à l'analyse technique au Japon, la mission d'étude a établi le rapport abrégé du concept sommaire de ce Projet.

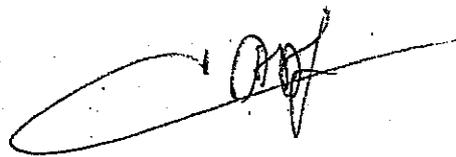
En vue d'expliquer ledit rapport et de discuter sur son contenu avec le Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (désigné ci-après « le MEBALN »), la JICA a envoyé au Mali du 14 au 22 décembre 2008 une mission d'étude préparatoire de la coopération conduite par Monsieur Yuki ARATSU, Conseiller au Département du Développement des Infrastructures Economiques de la JICA (désignée ci-après « la Mission »).

A l'issue des discussions, les deux parties se sont mises d'accord sur les principaux points mentionnés dans l'Appendice.

Fait à Bamako le 18 décembre 2008



M. Yuki ARATSU
Chef de la Mission d'Etude préparatoire
de la coopération
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



M. Abou DIARRA
Chef de la Cellule d'Appui à la
Décentralisation/Déconcentration de
l'Education
Ministère de l'Education de Base,
de l'Alphabétisation et des Langues
Nationales
République du Mali

APPENDICE

1. Modification de l'organisme d'exécution du Projet

La Mission a confirmé la modification de l'organisation d'exécution du Projet, de la Cellule de Planification et de Statistique à la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education, suite à la réorganisation institutionnelle du MEBALN.

2. Contenu du Rapport Abrégé du Concept Sommaire

La partie malienne a consenti et approuvé le contenu du rapport abrégé, expliqué par la Mission.

3. Système de l'aide financière non remboursable du Japon

La Mission a confirmé de nouveau le système de l'aide financière non remboursable du Japon et les mesures à prendre par la partie malienne figurant à l'Annexe-5 et l'Annexe-6 du Procès-verbal des discussions signé le 5 septembre 2008, et le MEBALN en a pris bonne note. En outre, le MEBALN a pris connaissance des modifications de procédures prévues en fonction du changement du système de l'aide financière non remboursable du Japon, expliquées par la Mission.

4. Calendrier de l'étude

La JICA, se référant aux résultats des discussions, rédigera le rapport final et le soumettra à la partie malienne avant la fin mars 2009.

5. Confidentialité

Les deux parties ont confirmé que tous les documents techniques concernés par le présent Projet, tels que les plans, les spécifications techniques, etc., ne doivent jamais être ouverts aux autres sauf les personnes concernées avant la fin de la soumission. En plus, les deux parties ont convenu que le coût approximatif du Projet (**Annexe-2**) doit être confidentiel à la partie tierce avant toute conclusion de tous contrats.

6. Autres points discutés

6-1. Installations et Equipements faisant l'objet du présent Projet

La Mission a donné des explications sur le contenu des installations et équipements faisant l'objet du Projet (**Annexe-1**) et le MEBALN l'a accepté.

6-2. Coût approximatif du Projet

Le coût approximatif (**Annexe-2**) a été expliqué par la Mission. La Mission a également expliqué que ce coût est provisoire et qu'il sera révisé à travers l'examen au sein du gouvernement du Japon pour approbation. Le MEBALN a pris note de cette explication.

6-3. Calendrier d'exécution et travaux à la charge de la partie malienne

Le MEBALN a pris connaissance du calendrier d'exécution du Projet (**Annexe-3**) et s'est engagé à inscrire dans son budget les frais des travaux qui sont à la charge de la partie malienne (**Annexe-4**) ainsi qu'à exécuter le projet en respectant ledit calendrier.

6-4. Procédures d'exonération des droits de douane et des taxes

Les deux parties ont insisté sur l'importance de suivre sans retard les procédures d'exonération des droits de douane et des taxes, en vue d'achever les travaux dans les délais. Le MEBALN s'est engagé à accélérer la procédure d'obtention de l'Arrêté d'exonération dans un délai de trois mois après l'approbation du Contrat avec le JICS (Japan International Cooperation System).

6-5. Frais de gestion et de maintenance

Le MEBALN s'est engagé à inscrire dans son budget les frais de gestion et de maintenance relatifs à ce Projet.

Annexe-1 Liste des Installations et Equipements faisant l'objet du Projet

Annexe-2 Coût approximatif

Annexe-3 Calendrier d'exécution (projet)

Annexe-4 Travaux à la charge de la partie malienne

INSTALLATIONS FAISANT L'OBJET DU PROJET

Installation	Désignation et nombre de blocs	Désignation et nombre de pièces
Locaux de formation	Bloc de salles de classe x 4	Bloc de salles de classe : 3 salles de classe ordinaires
	Bloc laboratoire x 1	Bloc laboratoire : 2 laboratoires, 2 salles de préparation
	Bloc bibliothèque x 1	Bloc bibliothèque : salle de lecture, bibliothèque, salle informatique, salle d'attente, infirmerie, salle de repos, magasin, 2 toilettes
	Bloc sanitaire x 2	Type A-1 (4 cabines pour garçons, 4 cabines pour filles) x 2 blocs
Locaux d'administration	Bloc administratif x 1	Bloc administratif : bureau du directeur, bureau du directeur des études, secrétariat, salle de documentation, atelier de confection de matériel didactique, salle des professeurs, magasin de matériels pédagogiques, bureau du surveillant général, bureau de l'économe, 2 toilettes pour professeurs
Locaux d'habitation	Logement du Directeur	Salle de séjour/manger, 4 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement du directeur des études	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement du surveillant général	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement de l'économe	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement du gardien	Salle de séjour/manger, 2 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Dortoir : type A x 2 blocs	Dortoir type A : 4 chambres
	Dortoir : type B x 4 blocs	Dortoir type B : 3 chambres, salle de douche
	Dortoir : type C x 1 bloc	Dortoir type C : 3 chambres
	Dortoir type D x 1 bloc	Dortoir type D : 3 chambres, 1 chambre de surveillant
	Bloc du Hall polyvalent x 1 bloc	Bloc du hall polyvalent : hall polyvalent (réfectoire, foyer, salle de conférence), office de préparation, stockage alimentaire, magasin, cuisine)
	Toilettes x 3 blocs	Type A2 : (2 cabines pour garçons, 2 cabines pour filles) x 1 bloc
		Type B : 1 bloc à 8 cabines pour garçons, 1 bloc à 8 cabines pour filles
	Local technique x 1 bloc	Local électrogène, local électrique, local pompe, réservoir d'eau

Mobiliers et matériels faisant l'objet du Projet

Bâtiments	Type de salle	Article (quantité)
Bâtiments des salles de classe	salles de classe	Chaises-bureaux pour élève(300), bureaux en fer pour professeur(12), chaises pour professeur(12), flip chart(12)
Bâtiments des laboratoires	laboratoires	tabourets (52)
	salles de préparations	tables de travail(2), chaises(2), commodes en fer(6)
Bibliothèque	salle de lecture	chaises empilables(52), chaise(1), chaises pliantes(4), tables de lecture(8), étagères(20), portes magazines(2), chariot(1), commode en bois(1)
	réserve	étagères(10)
	salle informatique	bureaux d'ordinateurs(20), chaises(22), tables de travail(2)
	infirmierie	chaise(1), tabourets(2), chariot inoxydable(1), table d'examen(1), commodes en fer(2), paravent(1), tables de travail(1)
	salle de repos	lits simples(3)
	salle d'attente	bancs (3)
Hall polyvalent	hall polyvalent	chaises empilables(100), tables multi usage(50)
	Magasin	chaises empilables(100)
Bâtiments administratifs	bureau du directeur	bureau de travail(1), fauteuil du ministre(1), chaises pliantes(4), commode en bois(1)
	secrétariat	bureau de travail(1), chaise(1), chaises pliantes(4), commode en bois(1)
	bureau du directeur des études	bureau de travail(1), fauteuil de demi ministre(1), chaises pliantes(4), commode en bois(1)
	Atelier de confection du matériel pé	tables de travail(2), tabourets(8)
	magasin	commode en fer(2)
	salle des professeurs	bureaux en fer(12), chaises(24), armoires(2), commode en fer(1), tableau blanc(1)
	bureau du surveillant général	bureau de travail(1), fauteuil de demi ministre(1), chaises pliantes(2), commode en bois(1)
	bureau économiste	bureau de travail(1), fauteuil de demi ministre(1), chaises pliantes(2), tabouret(1), commode en bois(1)
	Salle de documentation	Etagères(6)
Dortoirs	dortoirs	lits superposés(104)
	chambre de Surveillant	bureau de travail(1), chaise(1), lit simple(1)

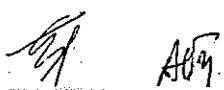
Equipements faisant l'objet du Projet

Numéro	Nom de l'équipement	Qté
Equipement du laboratoire pour SNPC		
N1	Loupe (Petite)	5
N2	Loupe (Grande)	5
N3	Cuves à dissection	5
N4	Trousses à dissection	5
N5	Modèle d'un Torse humain	1
N6	Modèle d'un Squelette humain	1
N7	Encéphale démontable	1
N8	Microscope optique	5
N9	Lames porte objets	1
N10	Lamelles couvre objets	1
N11	Coffrets pour lames	1
N12	Echantillons de roches	1
N13	Logiciel didactique (CD-rom)	1
Equipement du laboratoire pour MPC		
M1	Dispositif pour étude de la poussée d'Archimède	5
M2	Manoscope à eau	5
M3	Vases communicants	5
M4	Cloche à vide	5
M5	Densimètre	5
M6	Anneau de S'Gravesande	5
M7	Balance Roberval	5
M8	Masses marquées en laiton	5
M9	Boîte de masses à crochets	5
M10	Dynamomètre linéaire (5N)	5
M11	Dynamomètre linéaire (10N)	5
M12	Poulie sur Chape de démonstration	1
M14	Appareil pour l'étude de la dilatation linéaire (Pyromètre)	1
M16	Thermomètre de démonstration	5
M17	Thermomètres à liquide rouge	5
M18	Ensemble électrostatique	5
M19	Boussole	5
M20	Rhéostats	5
M21	Centrifugeuses à main	5
M23	Oscilloscope	5
M24	Pressiomètre	5
M25	Multimètre	5
M26	Coffret émetteur et récepteur radio	5
M27	Générateur de fonctions	5
M28	Ensemble modèles moléculaires	5
M29	Tableau périodique illustré	1
M30	PH mètre	5

Matériel Didactique de Base pour les Généralistes		
G1	Série de mesures de capacité	7
G2	Globe Terrestre	7
G3	Carte Géographique du Mali (Relief)	1
G4	Carte d'Afrique (Politique et Physique)	1
G5	Carte du Monde, Planisphère(Politique et Physique)	1
G6	Planches de sciences naturelles	1
G7	Niveau d'eau	7
G8	Boussole	7
G9	Thermomètre mural	7
G10	Chaîne d'arpentaire	7
G11	Balance	7
G12	Série de mesure de poids	7
Equipement Informatique		
C1	Jeu d'Ordinateur Desktop pour l'administration et l'enseignement	5
C2	Onduleur (Petite)	5
C3	Imprimante	5
C4	Equipement de connexion pour un réseau LAN avec fil.	1
C11	Jeu d'Ordinateur Desktop pour entraînement et travail personnel (dans la salle informatique)	20
C12	Jeu d'Ordinateur Desktop pour la bibliothèque	1
C13	Serveur et équipement de connexion pour réseau LAN sans fil.	1
C14	Onduleur (Petite)	1
C15	Onduleur (Grande)	1
C16	Imprimante	2
C17	Scanner	1
Equipement d'audio-visuel		
AV1	Ensemble de Projecteur multimédia	3
Equipement d'Imprimante		
P1	Photocopieur numérique	2
P2	Photocopieur numérique (pour Atelier de Confection)	1
P3	Machine a reliure gabarit	2

DISPOSITION A PRENDRE EN CHARGE PAR la partie malienne

Travaux à achever par la partie malienne avant le commencement des travaux de la partie japonaise
Travaux de démolition des bâtiments existants Nivellement et terrassement du terrain
Travaux à achever par la partie malienne avant l'ouverture de l'IFM de Kati
Travaux d'installation/raccordement des infrastructures Travaux de clôture du site ainsi que ceux de mur de séparation des logements Travaux d'aménagement de l'accès intérieur dans le site Travaux d'aménagement du terrain de basket-ball Travaux d'aménagement du terrain de football Travaux d'aménagement des postes de gardien Installation du groupe électrogène



5. Documents Obtenus

No.	Name of Reference	Media	Original /Copy	Issued By	Year
1	PRESENTATION DE L'AGETIPE-MALI	Book	Copy	AGETIPE	N.A
2	CONVENTION ETAT DU MALI ET ASSOCIATION POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC POUR L'EMPLOI	Book	Copy	AGETIPE	1992
3	DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE), CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE FORMATION DES MAITRES DT D'N CENTRE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE A GAO	Book	Copy	AGETIPE	N.A
4	PROCEDURES DE GESTION DES PROJETS	Book	Copy	AGETIPE	2000
5	TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE MALI	Book	Copy	DE L'ORDRE DES ARCHITECTES	2008
6	TABLEAU DE L'ORDRE DES INGENIEURS-CONSEILS DU MALI	Book	Copy	DE L'ORDRE	2007
7	PROJET D'AMELIORATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL AU MALI POUR LE DISTRICT DE BAMAKO	Book	Copy	LE DISTRICT DE BAMAKO	2008
8	PROJET DE CONSTRUCTION D'INSTITUTS DE FORMATION DES MAITRES A NARA SIKASSO TOMINIAN KORO	Book	Copy	AGETIER	2003
9	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DES TRAVAUX DE L'INSTITUT DE FORMATION DES MAITRES A AGUEL HOC DANS LE CERCLE DE TESSALIT	Book	Copy	AGETIER	2006
10	EQUIPEMENT ET MOBILIER DE BUREAU DE FABRICATION LOCARE (INSTITUT ZAYED BIN SULTAN AL NAHAYAN DE BAMAKO)	Book	Copy	LE DISTRICT DE BAMAKO	2006
11	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION D'INSTITUTS DE FORMATION DES MAITRES A TOMINIAN	Book	Copy	AGETIER	2003
12	PLANS D'EXECUTION, PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE FORMATION DE MAITRES A TOMINIAN	Book	Copy	AGETIER	2003
13	FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/DECONCENTRATION DE L'EDUCATION	Book	Copy	MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE, DE L'ALPHABETISATION	2008
14	PORTANT CREATION DE LA CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/DECONCENTRATION DE L'EDUCATION	Book	Copy	SECRETARIAT GENERAL DE GOUVERNEMENT	2008

6. Références



Japan International Cooperation Agency

N° 1750 /JICA

Dakar, le 26 DEC. 2008

Objet : Confirmation de l'Accord d'exonération des droits de douane et des taxes du Projet de Construction et d'Equipement de l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) à KATI

Référence : Procès-verbal des Discussions sur l'Etude préparatoire du 18 décembre 2008

Monsieur le Directeur,

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) que j'ai l'honneur de représenter au Sénégal vous présente ses compliments, et vous remercie de l'accueil qui a été réservé à la mission d'étude du projet cité en objet, qui a séjourné au Mali, du 14 au 22 décembre 2008.

Cependant, nous voudrions nous assurer de l'engagement des procédures relatives à l'Objet et leur facilitation par votre haute Direction.

En effet, conformément au point 6-4 du Procès-verbal de Discussions « Les deux parties ont insisté sur l'importance de suivre sans retard les procédures d'exonération des droits de douane et des taxes, en vue d'achever les travaux dans les délais. Le MEBALN s'est engagé à accélérer la procédure d'obtention de l'Arrêté d'exonération dans un délai de trois mois après l'approbation du Contrat avec le JICS ».

Compte tenu de ce qui précède, la JICA souhaiterait qu'il plaise à la Direction de la Coopération internationale de confirmer que les autorités Maliennes n'ont aucune objection à la mise en œuvre des dispositions précédentes relatives à cette exonération et ont entamé les procédures y afférentes.

Je rappelle que le projet de construction de l'IFM de KATI va incessamment démarrer dès après l'Echange de Notes et qu'il est utile de mettre l'arrêté d'exonération dans le processus de signature afin d'éviter les retards que nous avons connus par le passé du fait de la longue durée des approbations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Monsieur le Directeur de la Coopération Internationale
Ministère des Affaires Etrangères
BAMAKO- MALI

LE REPRESENTANT RESIDENT
DE LA JICA AU SENEGAL.

Ampliations :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education
- Ambassade du Japon au Mali



Bureau de la JICA au Sénégal (NINEA : 23949480A0), Immeuble ABM, 4^{ème} étage,
20, Avenue Léopold Sédar Senghor – BP3323 Dakar Sénégal, Tél : +221 33 821 69 19 – Fax: +221 33 823 83 36
E. mail : sn_oso_rep@jica.go.jp - URL : <http://www.jica.go.jp>

IREI Eizen

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

DIRECTION DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

16 JAN 2009
Koulouba, le

Le Directeur de la Coopération
Internationale

A Monsieur le Représentant Résident
de la JICA
Dakar

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION

DIRECTION DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

N° 0010 5907
MAECI / DCI / DCB / TK

Objet : Confirmation de l'Accord d'exonération des droits de douane et des taxes
du projet de construction et Equipement de l'Institut de Formation des Maîtres
(IFM) à Kati

Monsieur le Représentant,

J'accuse bonne réception de votre lettre N° 1750/JICA en date du 26 décembre
2008 relative à l'objet susvisé.

Aussi, voudrais-je vous confirmer que les autorités maliennes n'ont aucune
objection à la mise en œuvre des dispositions précédentes relatives à cette
exonération et ont entamé les procédures y afférentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de ma parfaite
considération.

Objet: Confirmation
du projet de construction
(IFM) à Kati

Monsieur le Représentant

Ampliation:
Ministre
2008 relative à l'objet sus

Aussi, voudrais-je vous
objection à la mise en
exonération et ont entamé

Je vous prie d'agr
considération.

Monsieur le Représentant

Le Directeur Adjoint
Mamoukou TOURE
Ministère des Affaires Étrangères
et de la Coopération Internationale

Les autorités maliennes n'ont aucune
objection à la mise en œuvre des dispositions précédentes relatives à cette

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite

Le Directeur Adjoint